

L'égalité de genre dans la philanthropie en France

– Rapport final

Juillet 2025

agence**phare**

Autrices

Camille Allé
Clémence Perronnet
Manon Réguer-Petit

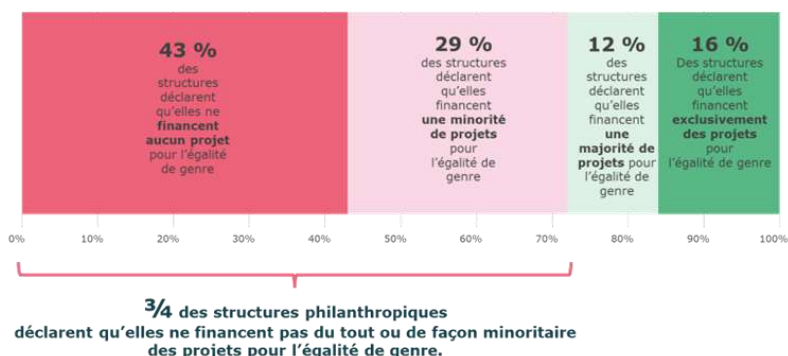
SOMMAIRE

CHIFFRES ET RESULTATS CLES	4
INTRODUCTION	5
1. L'EGALITE DE GENRE DANS LA PHILANTHROPIE FRANÇAISE : UNE PLACE MINORITAIRE	7
1.1. Les femmes, actrices principales de la philanthropie	8
1.2. L'égalité de genre : un enjeu financé par la moitié des structures, mais central pour un quart d'entre elles seulement	8
1.3. Le financement de l'égalité de genre : un parti pris lié au budget et à une gouvernance féminine	10
1.3.1. Un enjeu davantage investi par les structures les mieux dotées	10
1.3.2. Des structures davantage dirigées par des femmes	10
1.4. Les publics de la philanthropie liée au genre : une approche généraliste combinée à des soutiens ciblés	11
1.5. Une action centrée sur les droits professionnels et la lutte contre les violences	11
2. LE FINANCEMENT DE L'EGALITE DE GENRE : DES PROFILS, PRATIQUES ET ENGAGEMENTS HETEROGENES	15
2.1. Le financement du genre, un espace polarisé	16
2.1.1. Le genre, un sujet marginal pour la plupart des structures	16
2.1.2. Une polarisation sur les questions stratégiques et politiques	16
2.1.3. Typologie des structures financeuses du genre d'après leur engagement financier, stratégique et politique	17
2.2. Un clivage autour des publics racisés, LGBTQIA+ et concernés par la prostitution	20
2.3. Les droits reproductifs et l'action politique : deux thématiques caractéristiques de l'engagement en faveur de l'égalité de genre	22
2.4. Des modalités de financements différenciées	23
2.4.1. Une congruence des engagements politiques, stratégiques et financiers	23
2.4.2. Un plus grand recours aux financements non-fléchés chez les structures qui soutiennent l'égalité de genre	24
3. FOCUS SUR LES STRUCTURES LES PLUS ENGAGEES : LA PHILANTHROPIE FEMINISTE EN 2023	29
3.1. L'ambition de la philanthropie féministe : allier les engagements aux pratiques	30
3.1.1. L'adhésion à une définition large et consensuelle du féminisme	30
3.1.2. Incarner une philanthropie féministe : gouvernance et modes opératoires	31
3.2. Des investissements structurés par les inégalités géographiques entre les Nords et les Suds	34
3.2.1. Une philanthropie consciente des enjeux nationaux et européens	34
3.2.2. Des disparités de financement entre les Nords et les Suds	35
3.3. Une approche généraliste des publics bénéficiaires	36
3.4. Les droits professionnels et économiques et la lutte contre les violences : des thématiques prioritaires	37
PRECONISATIONS	40
ANNEXES METHODOLOGIQUES	47
BIBLIOGRAPHIE	60

Résultats clés de l'étude

1 Chiffres clés

En France, l'égalité de genre occupe une place minoritaire dans la philanthropie



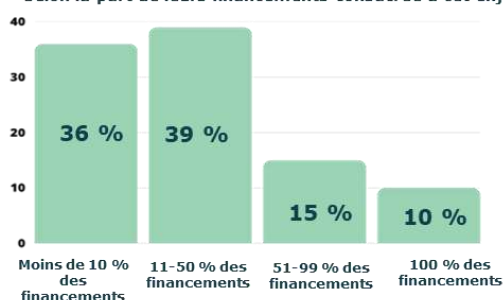
Au delà des déclarations, si l'on raisonne en euros distribués, **seulement 7 % des fonds distribués par la philanthropie française - soit environ 140 millions d'euros - ciblent l'égalité de genre.**

Focus : les structures qui financent l'égalité de genre

Les chiffres qui suivent ne concernent que les structures qui déclarent financer des projets sur l'égalité de genre, de façon minoritaire, majoritaire ou exclusive. Elles ne constituent pas une communauté homogène : leurs profils, pratiques et engagements sont très variables et polarisés.

Parmi les structures qui déclarent financer le genre, un tiers ne le font que de façon marginale, en y allouant moins de 10 % de leurs financements. Un quart d'entre-elles seulement y consacrent plus de la moitié de leur budget.

Répartition des structures qui financent l'égalité de genre selon la part de leurs financements consacrée à cet enjeu



2 Explication du faible engagement philanthropique pour l'égalité de genre ?

Un décalage important entre les discours et les pratiques :

Certaines structures **déclarent soutenir des projets en faveur de l'égalité de genre mais ne financent cet enjeu que de façon marginale.**

Dans d'autres cas, **les femmes ne sont pas ciblées pour elles-mêmes**, mais sont perçues au prisme de leur rôle familial et communautaire comme un moyen de toucher d'autres publics cibles, autrement dit comme outils ou vecteurs de la philanthropie.

Le reflet de la moindre place des femmes à des postes de direction

Les structures qui financent l'égalité de genre ont plus souvent des femmes directrices (72 %, contre 67 % de celles qui ne financent pas ce sujet) et des femmes présidentes (47 % contre 40 %). Or, bien que les femmes soient très majoritaires dans la philanthropie, elles restent minoritaires aux postes de présidence (40 %). **La place minoritaire des femmes aux postes stratégiques est un élément explicatif de la faible prise en compte de l'égalité de genre par la philanthropie en France.**

La montée des conservatismes

Dans un contexte de réduction des fonds publics et de montée des conservatismes, certains acteurs de la philanthropie manifestent **une crainte d'afficher des positionnements explicitement progressistes**. Récemment, le retrait de certains fonds philanthropiques européens structurants qui finançaient jusque là l'égalité de genre a alimenté cette dynamique de marginalisation des mouvements en faveur de l'égalité et de légitimation des positionnements anti-droits. Dans les sphères médiatiques et philanthropiques, l'égalité de genre fait actuellement face à une période de *backlash* (contrecoup) décrite comme une « *gender fatigue* » : une lassitude vis-à-vis des enjeux d'égalité entre les femmes et hommes, perçu comme suffisamment - voire trop - soutenus. **Notre mesure de la place de l'égalité de genre dans la philanthropie française montre pourtant que cette lassitude n'est pas fondée sur la réalité, puisque l'implication réelle est très minoritaire.**

Introduction

Le paradoxe de la faible place accordée à l'égalité de genre dans la philanthropie

En matière d'égalité de genre, il existe un décalage entre l'importance et l'urgence des enjeux, et l'ampleur des investissements. Pour la philanthropie, cela témoigne d'un paradoxe : alors que les femmes y jouent un rôle prépondérant, la lutte pour leurs droits reste insuffisamment soutenue.

L'égalité de genre, un enjeu fondamental qui demeure largement sous-financé

À l'échelle internationale, **l'égalité de genre est reconnue comme nécessaire pour les progrès sociaux, politiques, économiques et environnementaux** : l'Organisation des Nations Unies la considère non seulement comme un droit humain fondamental, mais aussi comme l'un des 17 objectifs de développement durable qui « donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous ». Bien que les enjeux soient connus, **l'inégalité entre les sexes persiste, voire se renforce, dans tous les pays du monde**. La crise sanitaire a fortement retardé les progrès en faveur de l'égalité entre les sexes (Forum Économique Mondial, 2021), qui est actuellement en régression (Women's Forum 2024). **En France en particulier, « le sexisme perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent »** (Haut Conseil, 2023) : 80 % des femmes estiment être moins bien traitées en raison de leur sexe et 37% disent avoir déjà subi des rapports sexuels non-consentis.

Face à l'importance et à l'urgence de ces problématiques, **l'augmentation des moyens humains et financiers mis au service de l'égalité est toujours la première des recommandations**. Pourtant, **l'égalité de genre reste à la fois sous-investie par les pouvoirs publics** (Fondation des Femmes, 2023 ; Pouget 2024) **et sous-financée par les acteurs privés** – notamment via la philanthropie. Ainsi, seulement **8 % des financements philanthropiques**

internationaux soutiennent l'égalité de genre – et seulement une petite partie tiennent directement compte des besoins des femmes (OCDE, 2021). Aux États-Unis, ce sont **moins de 2 % des fonds philanthropiques** qui vont aux organisations de défense des femmes (Women's Philanthropy Institute, 2021). En France, **moins de 10 % des budgets des fondations sont investis pour les femmes et les filles**, qui ne représentent que 2 % des populations ciblées par la philanthropie (Fonds pour les Femmes en Méditerranée, 2018). Au bout du compte, les droits des femmes restent un « angle mort de la philanthropie » (Pouget, 2024).

Entre « féminisme » et « féminin », l'histoire en tension de la philanthropie

Le sous-financement de l'égalité de genre par la philanthropie est d'autant plus paradoxal que **les femmes y sont fortement investies**. Historiquement, **les femmes ont toujours occupé une place majeure dans la philanthropie**, qui est pour elles un levier d'action important sur la sphère publique, dont elles sont autrement exclues (Cohen, 2010). De surcroît, **la philanthropie a fait ses preuves en tant qu'outil d'émancipation des femmes et de progrès de l'égalité de genre** : les fondations européennes ont par exemple joué un rôle crucial dans le développement de politiques sociales (Bock et Thane, 2008), comme les fondations américaines dans la progression des droits des femmes (Goss, 2007). Néanmoins, **la spécialisation de la philanthropie portée par les femmes sur certains sujets** – comme l'éducation, le soin, la maternité... – **tend à renforcer les stéréotypes de genre** lorsque sont revendiquées des prérogatives ou compétences *naturellement* féminines sur ces thématiques (Cohen, 2010). **La philanthropie – et surtout celles des femmes – peut tout autant être mise au service de l'égalité entre les sexes que reproduire et renforcer les inégalités.**

La philanthropie contemporaine, un secteur loin d'être égalitaire

Aujourd'hui, **le poids réel des femmes dans la philanthropie reste difficile à mesurer**. Il est établi qu'elles détiennent une part conséquente du patrimoine et donnent autant ou plus que les hommes (Women's Philanthropy Institute, 2015) : en France, 51 % des donateur·rices sont des femmes (Baromètre de la générosité 2021, France Générosités). Malgré tout, **leur participation reste invisibilisée**, et le capital financier massivement masculin (Monier, 2021 ; Bessière et Gollac 2020). **Peu étudiée, la philanthropie des femmes est encore mal comprise**. Par ailleurs, **les femmes dans le secteur philanthropique sont confrontées à un important plafond de verre** : elles restent « largement sous-représentées au sein des instances de gouvernance des fondations et fonds de dotation » où elles représentent seulement un tiers des membres et occupent bien plus fréquemment les postes de secrétariat (45 %) que de présidence (22 %) (Fondation de France, 2022).

Une étude inédite pour comprendre

Afin de comprendre les causes de ce paradoxe persistant, la Coalition pour une philanthropie féministe, un regroupement de douze bailleurs créée en 2021, a commandé à l'Agence Phare **cette étude sur la place du genre dans la philanthropie française**.

Notre démarche s'articule autour de la problématique suivante : alors que la dimension fondamentale de l'égalité de genre pour tout progrès social est à la fois bien connue mais remise en cause frontalement, et que les femmes occupent une place centrale dans la philanthropie, **comment expliquer le sous-financement persistant de l'égalité de genre et la diversité des positionnements des acteurs et actrices de la philanthropie en faveur de l'égalité de genre ?**

Pour y répondre, nous avons exploré 4 facteurs clés : (1) les **caractéristiques des acteurs et actrices** de la philanthropie qui soutiennent les actions en faveur de l'égalité de genre en

France ; (2) les **caractéristiques des financements** engagés sur cet enjeu ; (3) les variations d'investissement selon **les publics et les thématiques** cibles ; (4) les **freins et leviers à l'orientation de fonds** vers les initiatives favorables à l'égalité de genre.

Périmètre : la philanthropie distributrice en France

Cette étude porte sur **le cas français**, c'est-à-dire sur les structures basées en France (investissements en France et à l'international) et les structures internationales qui investissent en France. Elle se concentre sur les **acteurs distributeurs ou mixtes** qui combinent conduite de leurs propres programmes et projets, et redistribution de fonds : fondations reconnues d'utilité publique, fondations abritées, fondations d'entreprises, fonds de dotation et organisations non gouvernementales (ONG). Sont exclu·es du périmètre d'enquête les fondations uniquement opératrices (notamment les fondations hospitalières et scientifiques qui ne financent pas de projets externes à leur propre structure) et les donateurs particuliers.

Méthodologie

L'étude a mobilisé **une méthodologie mixte, quantitative et qualitative** dans trois volets distincts :

- (1) La création et l'exploitation **d'une base de données** des subventions 2023 de 53 structures finançant explicitement l'égalité de genre ;
- (2) Un **questionnaire diffusé à l'ensemble des structures philanthropiques** distributives françaises ou investissant en France, qui a été renseigné fin 2024 par 127 structures, dont 65 financent l'égalité de genre ;
- (3) Un **volet qualitatif** réalisé par entretiens collectifs et individuels avec **20 acteurs et actrices de la philanthropie** représentant autant de structures finançant l'égalité de genre dans des proportions variables.

Le détail de la méthodologie est présenté en annexe.

1.

L'égalité de genre dans la philanthropie française : une place minoritaire

Le questionnaire diffusé auprès des acteurs et actrices philanthropiques actifs en France et renseigné par 127 d'entre elles et eux confirme que **la philanthropie est largement féminisée, en particulier dans son salariat** (1.1.). Il montre ensuite que **l'égalité de genre est un enjeu financé par la moitié des structures répondantes, mais central pour un quart d'entre elles seulement** (1.2.).

A partir de ces données globales sur la philanthropie, notre analyse de la place accordée au genre produit trois principaux résultats.

D'une part, **le financement de l'égalité de genre est le fait de structures philanthropiques dont le budget global est important et dont la gouvernance est féminisée** (1.3.).

D'autre part, **la philanthropie liée au genre est caractérisée par une approche généraliste de son public** (elle vise le plus souvent « toutes les femmes »), **combinée à un soutien ciblé à quelques publics spécifiques** (1.4.).

Enfin, **la philanthropie liée au genre est principalement active sur les thématiques des droits professionnels et de lutte contre les violences**, au détriment d'autres sujets (1.5.).

1.1. Les femmes, actrices principales de la philanthropie

Cette étude par questionnaire auprès des structures actives en France confirme à la **fois la place majeure que les femmes occupent dans la philanthropie et le plafond de verre auquel elles sont confrontées.**

Le salariat de la philanthropie est particulièrement féminisé : les femmes sont majoritaires dans presque toutes les structures, qui en emploient 40 % minimum et 80 % en moyenne. Les 3/4 d'entre elles fonctionnent avec plus de 2/3 de femmes salariées et la moitié avec au moins 3/4 de femmes salariées. **A cette échelle, les femmes sont donc les actrices principales des activités philanthropiques.**

La moitié des structures philanthropiques emploient plus de 80 % de femmes.

La parité est la norme dans les CA, qui contiennent en moyenne 52 % de femmes

Elles sont moins présentes, mais néanmoins bien représentées dans les conseils d'administration (CA), qui contiennent en moyenne 52 % de femmes et où la parité est la norme. En effet, une minorité de structures ont des CA très masculins (10 % seulement ont moins d'un quart de femmes), mais aussi très féminins (14 % seulement ont plus de 3/4 de femmes).

Cependant, **la proportion de femmes diminue pour les postes de gouvernance** : elles occupent 60 % des postes de direction, mais sont minoritaires à la présidence (40 %). Dans notre échantillon, la moitié des structures sont gouvernées par des binômes présidence/direction mixtes.

Les femmes deviennent minoritaires aux postes de présidence (40 %).

Ces résultats méritent d'être comparés à ceux de l'étude menée en 2022 par la Fondation de France auprès de 520 fondations d'entreprise, fonds de dotation et FRUP, qui établissait la part des femmes à 33 % dans les CA, et 22 % à la présidence (Hazal et Cornilleau, 2022). Dans notre échantillon, la plus grande proportion de femmes constatée peut avoir deux explications : d'une part, la surreprésentation des structures dont la gouvernance est davantage féminisée liée aux modalités de diffusion du questionnaire via les réseaux de la CPF (voir l'annexe méthodologique) ; d'autre part, la surreprésentation des fondations d'entreprise, dont l'étude de la Fondation de France montre qu'elles ont « des CA plus souvent à parité, par l'influence des quotas imposés par la loi Copé-Zimmerman ».

1.2. L'égalité de genre : un enjeu financé par la moitié des structures, mais central pour un quart d'entre elles seulement

Parmi les 127 structures de la philanthropie répondantes du questionnaire, **57 % déclarent financer des projets dont la thématique principale est l'égalité de genre** ou l'« égalité femmes-hommes », ce qui donne à cet enjeu une place médiane dans la philanthropie.

Il ne fait pas partie des causes les plus soutenues, qui sont l'éducation et la formation (financés par 78 % des structures), l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat (69 %), la pauvreté et la précarité (68 %) et la santé (60 %). Cependant, l'égalité de genre est aussi investie que l'environnement (56 % des structures) et davantage que les territoires (44 %) et la culture (39 %) – voir la Figure 2 ci-dessous.

57 %
des structures philanthropiques déclarent financer des projets dont la thématique principale est l'égalité de genre ou l'égalité femmes-hommes.

Figure 1 - Thématiques investies par les structures philanthropiques via leurs actions distributives en 2023

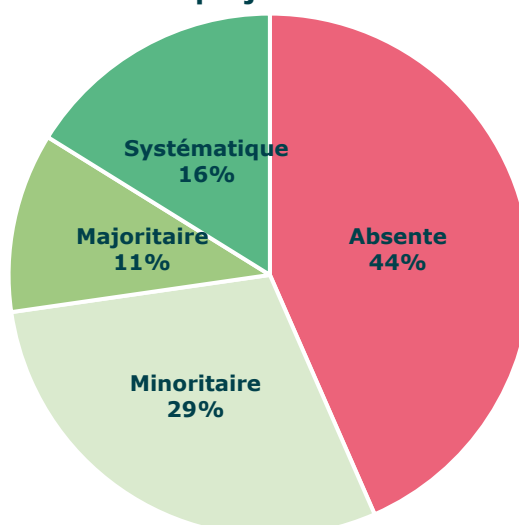


Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=127)

Cependant, pour les structures qui la financent, la place de l'égalité de genre dans l'ensemble projets financés est très variable. Le sujet concerne en effet une minorité des financements pour 29 % des structures ; une majorité pour 12 % et la totalité d'entre eux pour 16 % – voir la Figure 1 ci-contre.

Autrement dit, le genre occupe une place centrale dans les financements d'un peu plus d'un quart des acteurs de la philanthropie, qui financent majoritairement ou exclusivement des projets sur cette thématique.

Figure 2- Répartition des structures philanthropiques selon la place du genre dans les projets financés



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=127)



Ici encore, la méthodologie de diffusion du questionnaire rend probable une surreprésentation des structures finançant l'égalité d genre, donc une surestimation de la part qu'elles représentent. On peut considérer que ce sont *au mieux* la moitié des structures qui agissent sur cet enjeu, et *au mieux* un quart d'entre elles qui lui donnent une place majoritaire ou systématique dans leurs financements.

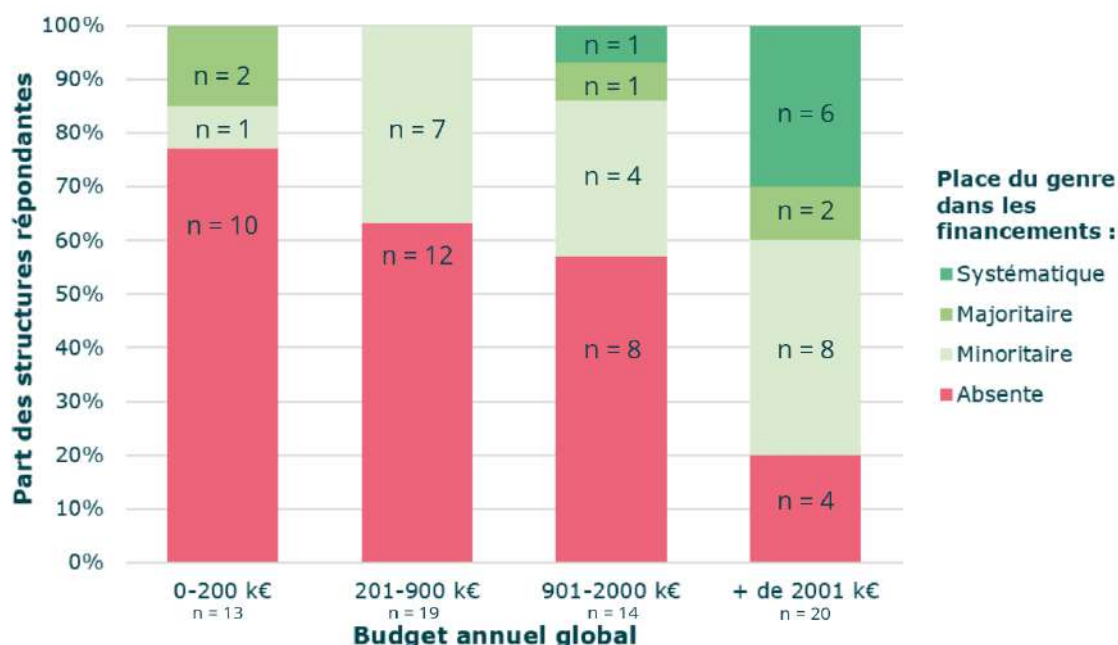
1.3. Le financement de l'égalité de genre : un parti pris lié au budget et à une gouvernance féminine

Les structures philanthropiques qui déclarent qu'au moins une minorité des projets qu'elles soutiennent ont pour thématique « l'égalité de genre ou l'égalité femmes-hommes » se distinguent de celles qui ne financent pas du tout l'égalité de genre sur deux critères principaux : leurs budgets sont plus conséquents et les femmes y sont davantage représentées dans la gouvernance.

1.3.1. Un enjeu davantage investi par les structures les mieux dotées

Alors que les autres enjeux soutenus (éducation et formation, pauvreté et précarité, santé, etc...) ne sont statistiquement pas liés aux caractéristiques des bailleurs, c'est le cas de l'égalité de genre. Elle est en effet liée au budget annuel global, **puisque les structures les mieux dotées (> 900k€ de budget) financent davantage l'égalité de genre de façon systématique ou majoritaire** – voir la Figure 3 ci-dessous. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'elles sont les contributeurs majoritaires en volume.

Figure 3 – Répartition des structures répondantes selon la place du genre dans leurs financements et leur budget annuel global



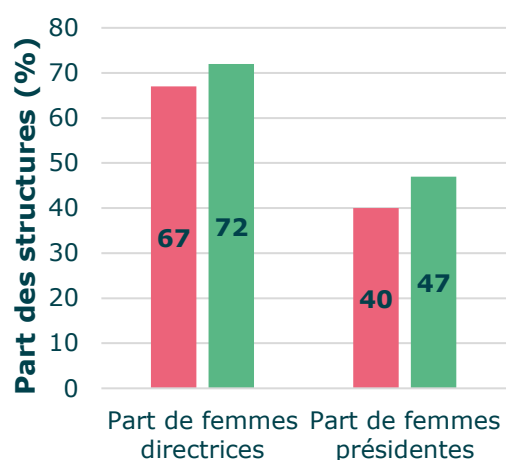
Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=66)
Lecture : le genre est « absent » des financements de 77 % des structures philanthropiques dont le budget est compris entre 0 et 200 000 €.

1.3.2. Des structures davantage dirigées par des femmes

Le fait de soutenir ou non l'égalité de genre est aussi lié de façon significative au sexe de la gouvernance des structures. En effet, si elles ne sont pas plus féminisées que les autres au niveau de leur salariat et de leur CA, **les structures qui financent l'égalité de genre sont plus souvent dirigées et présidées par des femmes** : voir la Figure 4 ci-contre.

L'enquête qualitative confirme que la présence de femmes dans un CA ne suffit pas à déclencher des financements en faveur de l'égalité de genre. Elle révèle même des phénomènes de dévalorisation de la parole des femmes. Malgré leur présence dans le CA, un salarié d'une structure philanthropique déclare ainsi que les femmes « *n'ont pas voix au chapitre* » dans cette instance. Autrement dit, la présence seules des femmes ne signifie pas des pratiques égalitaires ou ouvertes aux enjeux de genre : **il faut que les femmes occupent un poste de direction – et plus encore de présidence – pour exercer une véritable influence sur l'orientation des fonds et des pratiques.**

Figure 4 – Place des femmes dans les instances de gouvernance selon le financement du genre



■ Structures qui ne financent pas le genre

■ Structures qui financent le genre

Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=89)

1.4. Les publics de la philanthropie liée au genre : une approche généraliste combinée à des soutiens ciblés

La philanthropie liée au genre adopte majoritairement une approche généraliste des publics : **la plupart des structures (86 %) soutiennent des projets qui s'adressent à « toutes les femmes »**. Les femmes précaires, d'une part, et les réfugiées, exilées ou migrantes, d'autre part, sont les publics spécifiques les plus soutenus, respectivement par 75 % et 65 % des structures qui financent l'égalité de genre.

Tous les autres publics spécifiques sont financés par une minorité de structures : les femmes racisées (45 %), les femmes en situation de handicap (45 %), les personnes LGBTQIA+ (35 %) et les personnes concernées par la traite humaine ou la prostitution (26 %). Comme on le verra, le soutien à ces publics est particulièrement lié au positionnement stratégique et politique des structures vis-à-vis du genre – voir la Figure 5 ci-dessous.

1.5. Une action centrée sur les droits professionnels et la lutte contre les violences

Quant aux thématiques soutenues par les structures qui financent l'égalité de genre (voir la Figure 6 ci-dessous), le questionnaire montre que **les plus investies** sont :

- **Les droits économiques et professionnels**, par 76 % des structures ;
- **L'éducation et la formation**, par 64 % ;
- **La lutte contre les violences**, par 58 %.

Les ¾ des structures qui financent l'égalité de genre soutiennent des projets sur les droits économiques et professionnels.

Les droits sexuels et reproductifs sont la thématique la moins investie par les structures qui financent l'égalité de genre : seulement **30 %** d'entre elles la finance.

Par contraste, tous les autres sujets (l'accès au droit, la santé, l'urgence et l'humanitaire, la recherche et l'environnement) sont investis par la moitié des structures environ. Deux **thématiques moins investies** se distinguent :

- **Les droits sexuels et reproductifs**, financés par 30 % des structures ;
- **L'action politique et le plaidoyer**, financés par un peu moins de 40 % des structures.

*

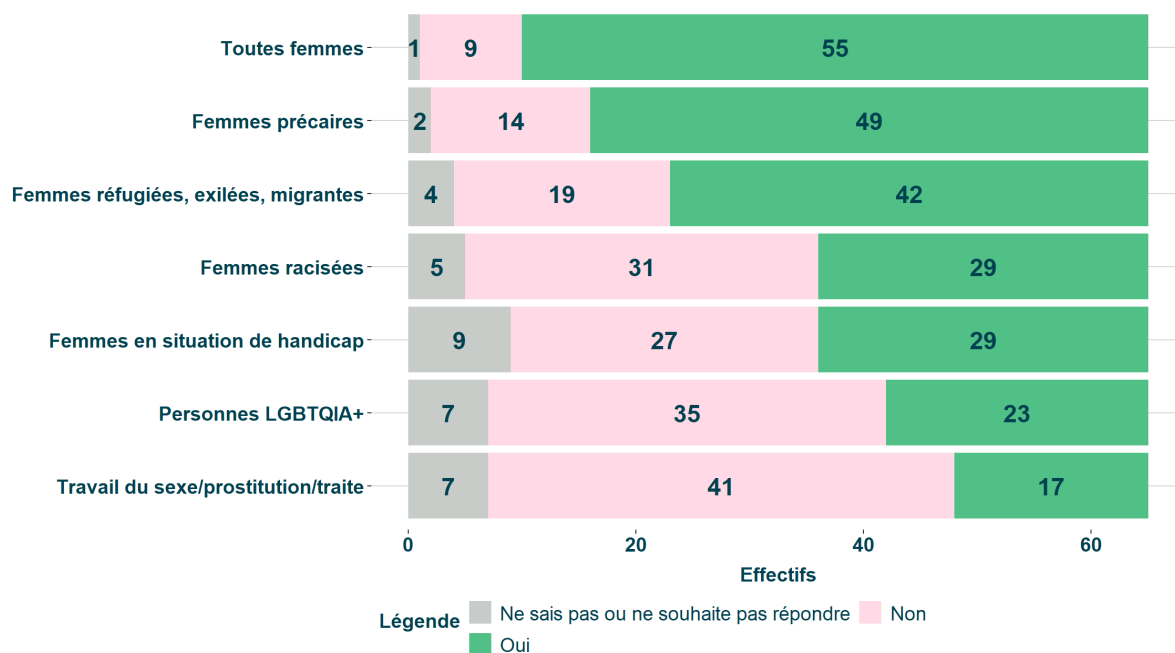
Ainsi, l'étude montre que **le financement de l'égalité de genre occupe encore une place minoritaire dans la philanthropie en France**. Parmi les structures philanthropiques ayant une activité distributive, on estime qu'au mieux 57 % d'entre-elles financent l'égalité de genre et que, parmi elles, moins d'un tiers la finance majoritairement.

Lorsqu'elles financent l'égalité de genre, ces structures ont le plus souvent une posture généraliste et s'adressent « à toutes les femmes », et dans une moindre mesure aux femmes en situation de précarité ou réfugiées. Les femmes racisées, les femmes en situation de handicap, les personnes LGBTQIA+ et les personnes concernées par la traite humaine ou la prostitution ne sont en revanche soutenues que par une minorité de structures philanthropiques.

Les **thématiques** le plus souvent ciblées par ces structures sont **les droits professionnels et la lutte contre les violences**. En revanche, les droits sexuels et reproductifs et les actions de plaidoyers tendent à être moins investies.

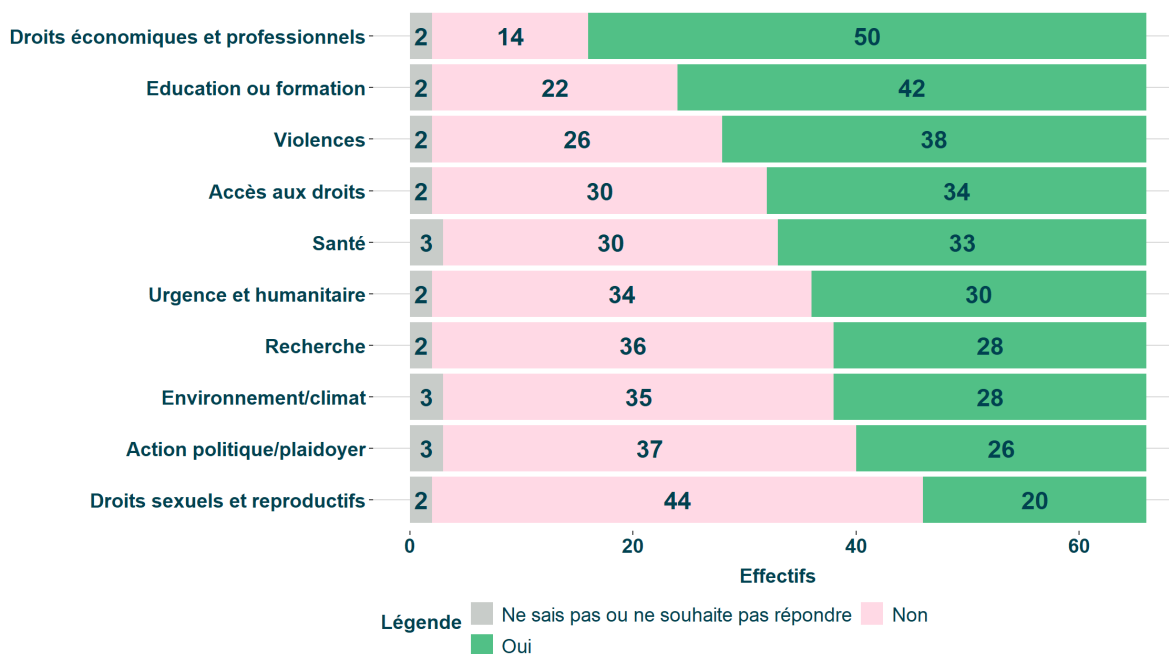
Parmi les structures philanthropiques qui soutiennent l'égalité de genre, les pratiques de financement et thématiques ciblées sont-elles similaires ? Quels sont les logiques de choix de thématiques soutenues et les pratiques de financement des acteurs finançant l'égalité de genre ? En se focalisant plus précisément sur les structures qui soutiennent l'égalité de genre, l'étude vise désormais à **dresser les profils de ces acteurs de la philanthropie pour expliquer leur pratiques et engagements hétérogènes** sur ces enjeux.

Figure 5 – Publics concernés par les projets financés liés au genre en 2023



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=65)

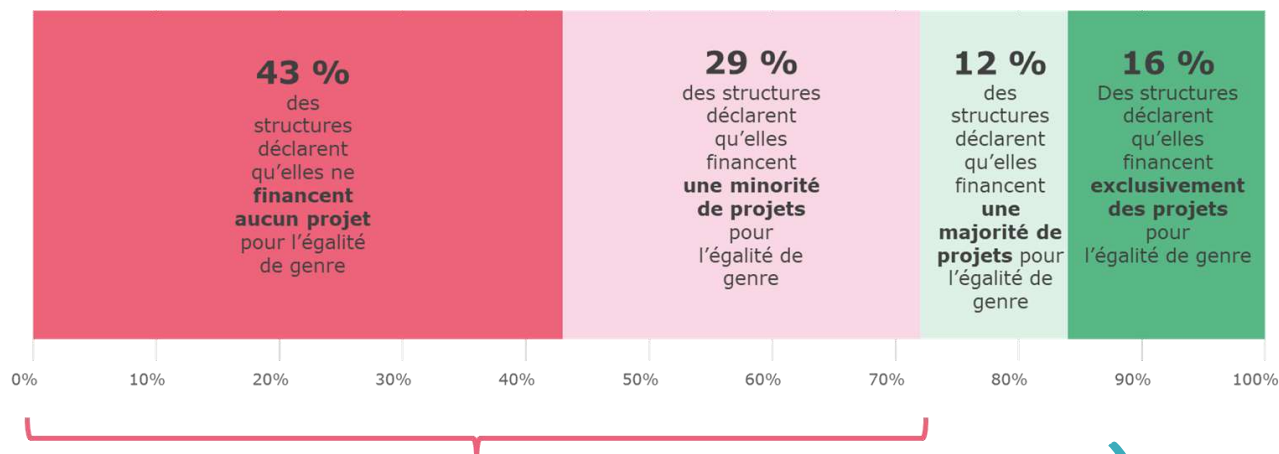
Figure 6 – Thématiques investies par les projets financés liés au genre en 2023



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=65)

Infographie - Synthèse

La prise en compte du genre : une approche toujours minoritaire dans la philanthropie française



3/4 des structures philanthropiques déclarent qu'elles ne financent pas du tout ou de façon minoritaire des projets pour l'égalité de genre.

Quand les structures financent l'égalité de genre, elles investissent particulièrement en faveur de « toutes les femmes »,



des femmes précaires



et des femmes migrantes, réfugiées, ou exilées.

Et sur les thématiques



des droits économiques et professionnels et



de la lutte contre les violences.

2.

Le financement de l'égalité de genre : des profils, pratiques et engagements hétérogènes

Si un peu plus de la moitié des structures philanthropiques basées et/ou actives en France financent des projets liés au genre, elles sont loin de constituer une communauté homogène : leurs profils, pratiques et engagements sont très variables et polarisés.

En croisant les données quantitatives issues du questionnaire (échantillon de 58 structures déclarant que l'égalité de genre ou égalité femmes-hommes est la thématique principale d'au moins quelques projets financés) et le matériau qualitatif recueilli par entretiens auprès de **20 acteurs et actrices de la philanthropie**, cette étude propose **une typologie des structures philanthropiques finançant l'égalité de genre ou femmes-hommes en fonction de leur engagement vis-à-vis de cet enjeu**. Quatre types de structures se dégagent : celles dont l'engagement est total (financier, politique et stratégique) ; celles dont il est ponctuel et uniquement financier ; celles dont il est de principe seulement ; celles dont il est uniquement stratégique (2.1).

Cette typologie éclaire des variations de pratiques à trois niveaux :

- **Pour les publics soutenus**, les structures les plus engagées investissant davantage pour les femmes racisées, celles concernées par la traite humaine ou la prostitution et les publics LGBTQIA+ (2.2) ;
- **Pour les thématiques financées**, avec un accent mis sur les droits reproductifs et l'action politique par les structures les plus engagées (2.3) ;
- **Pour les modalités de financement**, avec un usage accru des financements non-fléchés par les structures qui financent le plus l'égalité de genre (2.4).

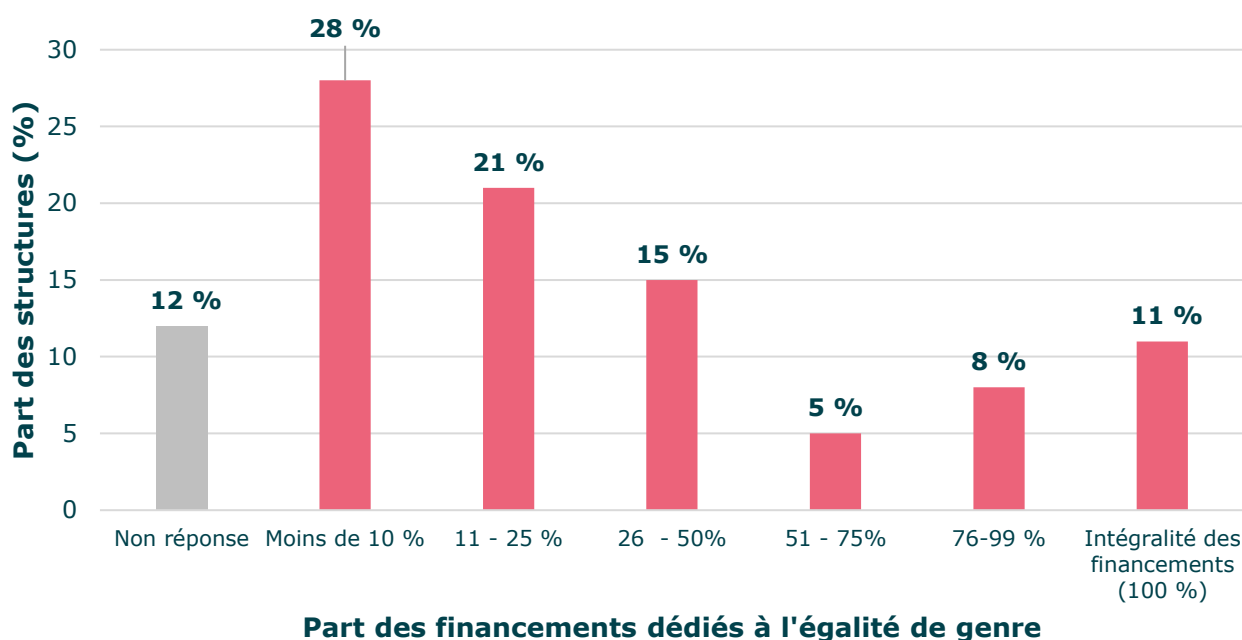
2.1. Le financement de l'égalité de genre, un espace polarisé

Les structures philanthropiques qui financent au moins une minorité de projets liés au genre ou à l'égalité femmes-hommes ne constituent pas un groupe homogène. Elles se distinguent notamment les unes des autres selon trois critères : la part des financements qu'elles attribuent au genre, la place de cette cause dans leur stratégie globale et leur rapport au féminisme.

2.1.1. Le genre, un sujet marginal pour la plupart des structures

L'étude montre d'abord que **le genre est le plus souvent un sujet marginal pour les structures qui le financent.** En effet, plus d'un quart d'entre elles (28 %) y consacrent moins de 10 % de leurs financements, tandis qu'un peu moins d'un quart (24 %) y attribuent plus de la moitié d'entre eux. Dans l'échantillon représenté dans le questionnaire, 11 % des structures sont spécialisées sur le genre et y consacrent l'intégralité de leur financement (voir la Figure 6 ci-dessous).

Figure 6 - Répartition des structures selon la part de leurs financements dédiés à l'égalité de genre



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58)
Lecture : Parmi les structures qui déclarent financer l'égalité de genre, 28 % y consacrent moins de 10 % de leurs financements.

2.1.2. Une polarisation sur les questions stratégiques et politiques

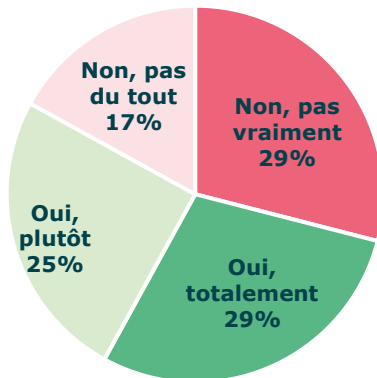
On constate une polarisation encore plus importante sur la question du féminisme et de la stratégie : **environ la moitié des structures qui financent l'égalité de genre se définissent comme « féministes » et la même proportion estime que le genre est au cœur de leur stratégie.** Par contraste, un tiers (32 %) de ces structures ne s'identifient pas au féminisme (voir la Figure 7 ci-dessous).

47 %

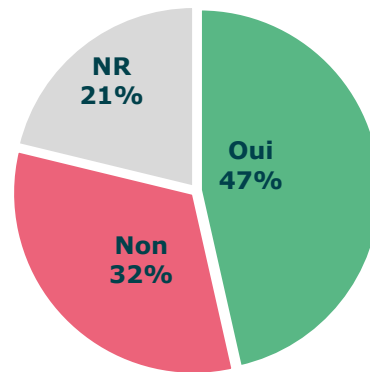
des structures philanthropiques qui financent des projets liés à l'égalité de genre **se considèrent « féministes »**

Figure 7 - Rapport au féminisme et place du genre dans la stratégie des structures finançant cet enjeu

« Le genre est-il au cœur de la stratégie philanthropique de l'organisation ? »



« Vous définissez vous comme féministes ? »



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58)

2.1.3. Typologie des structures financeuses du genre d'après leur engagement financier, stratégique et politique

À partir de ces variations, nous avons élaboré une typologie des structures qui financent l'égalité de genre selon la nature et le degré de leur engagement pour l'égalité.

Une variable « engagement » à quatre modalités (« total », « ponctuel », « stratégique » ou « de principe ») a été créée à partir des variables « place du genre dans la stratégie » et « féminisme » du questionnaire de la façon suivante (voir aussi la Figure 8 ci-dessous)

4 types d'engagement philanthropique pour l'égalité de genre

1. **Total** (stratégique et féministe)
2. **Ponctuel** (ni stratégique ni féministe)
3. **Stratégique** (uniquement stratégique)
4. **De principe** (uniquement féministe)

- **Stratégie + féminisme = engagement total (34 % des structures finançant le genre).** Si les structures déclarent que leur stratégie tient compte du genre (« plutôt » ou « totalement ») et qu'elles se considèrent féministes, alors leur engagement est « total » ;
- **Pas de stratégie + non-féminisme = engagement ponctuel (34 %).** Si les structures déclarent que leur stratégie ne tient pas compte du genre (« pas vraiment » ou « pas du tout ») et qu'elles ne se considèrent pas féministes, alors leur engagement lié à l'égalité de genre est « ponctuel » ;
- **Stratégie + non-féminisme = engagement stratégique (20 %).** Si les structures déclarent que leur stratégie tient compte du genre (« plutôt » ou « totalement ») mais qu'elles ne se considèrent pas féministes, alors leur engagement lié à l'égalité de genre est « stratégique » ;
- **Pas de stratégie + féminisme = engagement de principe (12 %).** Si les structures déclarent que leur stratégie ne tient pas compte du genre (« pas vraiment » ou « pas du tout ») mais qu'elles se considèrent féministes, alors leur engagement lié à l'égalité de genre est « politique ».

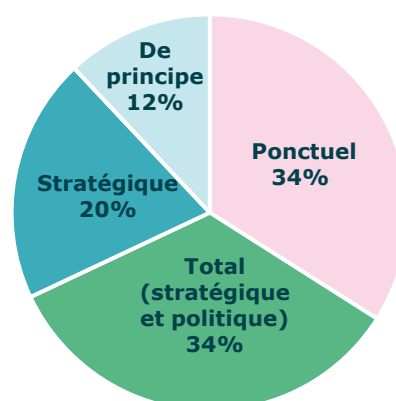
Figure 8 – Construction de la typologie à partir des variables du questionnaire

Le genre est-il au cœur de la stratégie de votre organisation ?		
Vous définissez vous comme féministe ?	OUI 	NON 
	ENGAGEMENT TOTAL	ENGAGEMENT DE PRINCIPE
 Féministe		
 Non féministe	ENGAGEMENT STRATÉGIQUE	ENGAGEMENT PONCTUEL

D'après cette typologie, il y a parmi les financeuses de l'égalité de genre autant de structures entièrement engagées que de structures qui ne réalisent que des financements ponctuels, sans positionnement féministe ou stratégique (34 %). Une minorité de structures (12 %) affichent un engagement de principe en se déclarant « féministes » sans pour autant placer le genre au cœur de leur stratégie, et 20 % des structures adoptent la posture inverse (voir la Figure 9 ci-contre).

Ces différents types de structures se distinguent notamment par la place des femmes dans leurs équipes de direction, ce qui confirme le résultat présenté plus haut **du lien entre le sexe de la gouvernance et la propension à financer l'égalité de genre**.

Figure 9 - Part des structures finançant l'égalité de genre selon leur type d'engagement vis-à-vis de l'égalité de genre



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58)

82 %

des structures philanthropiques totalement engagées vis-à-vis de l'égalité de genre sont présidées par des femmes, contre 47 % en moyenne pour toutes celles qui financent cet enjeu.

En effet, on constate d'abord que **100 % des structures dont tous les projets financés sont liés au genre sont dirigées par des femmes**. À l'inverse, aucune structure dont le binôme de gouvernance (directeur + président) est masculin n'est spécialisée sur l'égalité d genre.

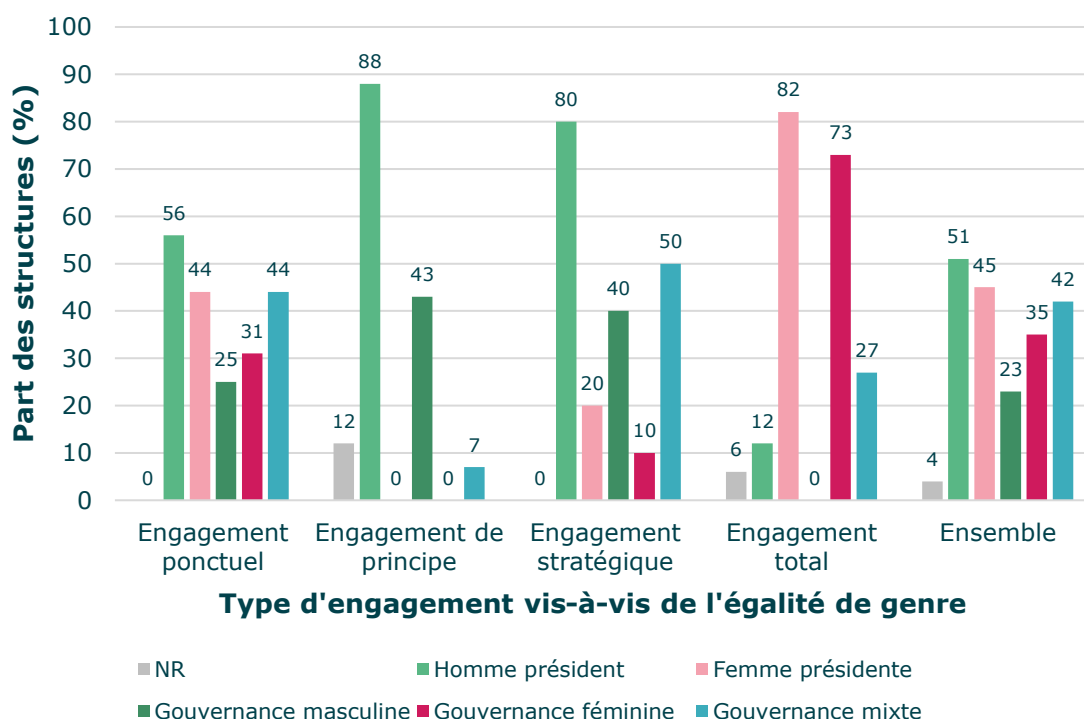
Il existe ainsi **une polarisation claire entre d'une part les structures totalement engagées**, qui sont pour leur très grande majorité présidées et gouvernées par des femmes, et **d'autre part les structures dont l'engagement est de principe** (elles se déclarent « féministes » sans avoir de

stratégie) **ou seulement stratégique, qui** sont bien davantage présidées et gouvernées par des hommes (voir la Figure 10 ci-dessous).

Pour l'engagement de principe, ce résultat peut surprendre : 89 % des structures qui se déclarent seulement « féministes » sont présidées par des hommes, mais 0 % par des femmes. Cela suggère que le féminisme est plus affiché que pratiqué dans les structures présidées par des hommes, qui déclarent soutenir la cause sans pour autant mettre en œuvre un financement d'ampleur ou une stratégie liée au genre en interne comme en externe.

Sur l'impact du sexe de la gouvernance, l'enquête qualitative révèle également **un effet de la trajectoire d'engagement antérieure des femmes directrices ou présidentes de structures**. L'existence d'expériences associatives passées influe durablement sur le positionnement stratégique et féministe mais également sur la traduction de celui-ci dans leurs pratiques de philanthropes.

Figure 10 – Sexe de la présidence et de la gouvernance (présidence + direction) des structures finançant l'égalité de genre selon leur type d'engagement



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58).

Lecture : 88 % des structures dont l'engagement vis-à-vis du genre est « de principe » sont présidées par des hommes, contre 12 % de celles dont l'engagement est « total ».

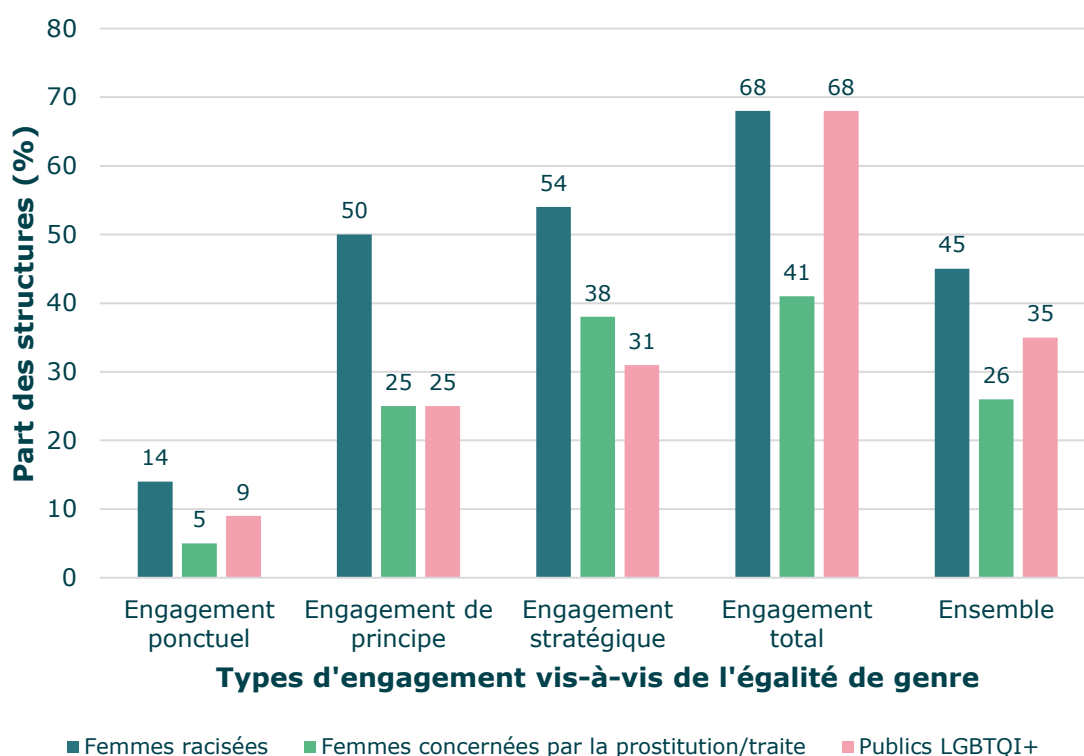
L'analyse statistique réalisée à partir de l'enquête par questionnaire a également permis d'établir des liens très significatifs entre le type d'engagement des structures qui financent l'égalité de genre et trois aspects de leurs pratiques : le type de publics qu'elles soutiennent, les thématiques qu'elles financent le plus et les modalités de financements qu'elles adoptent.

2.2. Un clivage autour des publics racisés, LGBTQIA+ et concernés par la prostitution

L'analyse des publics soutenus via les projets financés fait apparaître des différences marquées entre les structures qui financent l'égalité de genre. En effet, **les structures les plus engagées se caractérisent par un plus fort soutien à trois publics spécifiques : les femmes racisées, les personnes LGBTQIA+ et les femmes concernées par la prostitution ou la traite humaine.** À l'inverse, les structures dont l'engagement est ponctuel et exclusivement financier soutiennent très peu ces profils (voir la Figure 11 ci-dessous).

Les structures philanthropiques les plus engagées vis-à-vis de l'égalité de genre se distinguent en soutenant davantage les femmes racisées, les personnes LGBTQIA+ et les femmes concernées par la prostitution.

Figure 11 – Part des structures soutenant les publics racisés, LGBTQIA+ ou liés à la prostitution selon leur type d'engagement



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58).

Lecture : 14 % des structures engagées « ponctuellement » financent des projets à destination des femmes racisées, contre 50 % des structures engagées politiquement seulement.

L'étude qualitative permet de donner du sens à ces résultats en montrant que la variation des publics visés selon le positionnement par rapport au féminisme et à la place accordée au genre dans la stratégie de la structure est révélatrice de conceptions différentes des femmes :

- **Les structures caractérisées par un engagement ponctuel et uniquement financier** adhèrent le plus souvent à une vision essentialisante et homogène des femmes, et conçoivent l'égalité de genre comme une thématique non prioritaire, voire marginale. Elles tendent à y voir un sujet « à la mode » sur lequel il est convenu de se positionner en dernier ressort. « *L'égalité femmes hommes c'est la dernière roue du carrosse, il y a des blagues qui se font : "on sauve la planète ou on sauve les femmes"* » témoigne un salarié enquêté ;
- **Les structures engagées seulement de principe** (elles se déclarent « féministes » mais ne mettent pas le genre au cœur de leur stratégie) sont caractérisées par quelques financements éparpillés non intégrés à une stratégie à visée transformatrice. L'enquête qualitative révèle même des pratiques qui peuvent être assimilées à du « *feminist washing* », c'est-à-dire à une récupération de la cause des femmes. En effet, dans des structures qui affichent extérieurement un positionnement « féministe », les projets liés au genre sont parfois qualifiés en interne de « *projets de bonnes femmes* », ce qui témoigne à la fois de la persistance de stéréotypes sexistes qui déclassent la parole des femmes et les projets portés par des femmes pour des femmes, mais aussi de l'appréhension de projets qui touchent des femmes comme non prioritaires car « *ne touchant que la moitié de la population* ». Le financement marginal de ce type de projet est donc surtout un faire-valoir qui ne remet en cause ni le sexisme à l'échelle globale, ni celui qui persiste en interne dans ce type d'organisation. Plus fondamentalement, cela révèle une méconnaissance du caractère structurel des enjeux de genre, perçus comme une thématique parmi d'autres ;
- **Les structures engagées stratégiquement** sans pour autant se considérer féministes tendent également à mobiliser une vision essentialisante des femmes, qui sont d'abord perçues au prisme de leur rôle familial et communautaire. De surcroît, les femmes ne sont pas ciblées comme une fin mais comme un moyen de toucher le public cible plus vaste des populations les plus vulnérables : « *Si on aide les femmes, elles sont plus susceptibles de faire sortir leurs communautés de la précarité [...] ce sont souvent des mères de familles.* ». Cette approche particulièrement mobilisée dans le cas de financement en direction de pays des Suds teinte également certains financements en direction de quartiers populaires et de populations vulnérables en France. Elle conduit à diriger des fonds vers des femmes en situation de vulnérabilité sans chercher à lutter contre le système patriarcal ou à réduire les inégalités de genre. L'importance des publics racisés parmi les publics ciblés par ces structures peut s'expliquer par la prévalence de cette approche dans l'aide internationale (« *Dans le cadre de la solidarité internationale, c'est vraiment classique l'idée qu'il faut passer par les femmes parce que tout passe par elles culturellement* »). Elle peut alors révéler une essentialisation spécifique des femmes racisées ;
- **Les structures philanthropiques dont l'engagement en faveur de l'égalité de genre est total (financier, politique et stratégique)** sont les seules qui adoptent une vision intersectionnelle des femmes qui les conduit à agir de façon spécifique sur des publics au croisement de plusieurs vulnérabilités et qui combinent différentes formes d'oppression (publics LGBTQIA+, personnes victimes de trautes / prostituées, femmes racisées).

Ces différents positionnements influencent aussi les thématiques des projets soutenus, avec une polarisation claire des structures autour de quelques sujets clés : les droits reproductifs et l'action politique ou le plaidoyer.

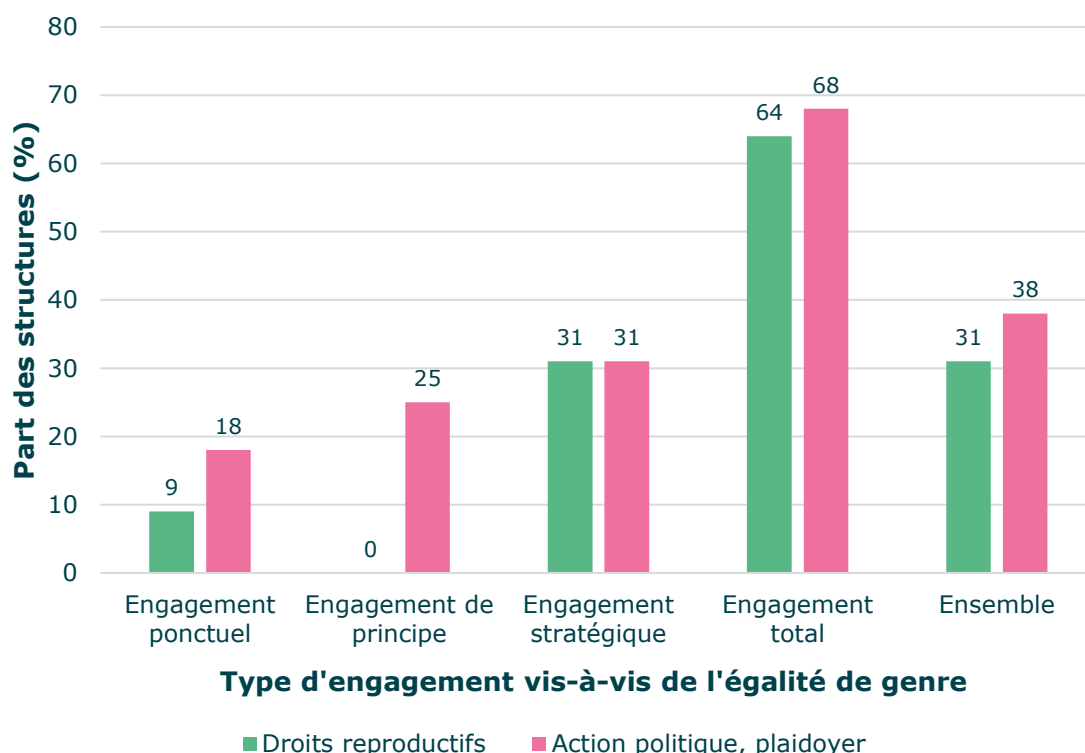
2.3. Les droits reproductifs et l'action politique : deux thématiques caractéristiques de l'engagement en faveur de l'égalité de genre

Le financement des droits reproductifs et celui du plaidoyer et du politique est ce qui caractérise le plus les philanthropes féministes les plus engagés. Les écarts les plus marqués entre les structures totalement engagées et celles qui le sont le moins concernent la thématique des droits reproductifs (investie par 64 % des premières et 9 % des secondes, soit 55 points d'écart) et celle de l'action politique et le plaidoyer (68 % vs. 18 % soit 50 points d'écart – voir la Figure 12 ci-dessous).

Les structures philanthropiques les plus engagées vis-à-vis de l'égalité de genre sont caractérisées par le financement des droits reproductifs, de l'action politique et du plaidoyer.

On constate également que les structures dont l'engagement est uniquement de principe sont les moins actives sur la question des droits reproductifs. Ce paradoxe apparent confirme l'idée d'un « *feminist washing* » chez ce type d'acteurs, déjà soutenue par la surreprésentation des gouvernances masculines et l'approche essentialisante des femmes évoquées plus haut.

Figure 12 – Part des structures finançant les droits reproductifs et l'action politique ou de plaidoyer selon leur type d'engagement



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58).

Lecture : 9 % des structures engagées « ponctuellement » financent des projets liés aux droits reproductifs, contre 0 % des structures engagées de principe.

L'enquête qualitative confirme que, pour les structures de la philanthropie qui se déclarent féministes et placent le genre au cœur de leur stratégie, la volonté de lutter contre des inégalités de genre passe concrètement par différents types d'actions liés à ces thématiques :

- **Le soutien d'activités de production de connaissance et de plaidoyer** de façon à rendre visible les enjeux de genre. « *Produire des données, notamment chiffrées* » est nécessaire pour objectiver les problèmes, les rendre visibles, nourrir les collectes de fonds et savoir comment y répondre (« *On soutient aussi des think tanks, associations, universités sur de la recherche car sans chiffre il n'y a pas de problème et sans problème, il n'y a pas de solution.* »). Ces actions de production de connaissances en vue de nourrir des plaidoyers sont parfois liées à des financements en direction d'acteur·rices tier·ses (activistes, acteur·rices militant·es) mais également portés en propre par les fondations spécialisées ;
- **L'organisation et/ou la participation à des événements militants qui portent un discours politique sur les enjeux relatifs à la lutte contre les inégalités de genre.** A noter que ces positionnements sont plus timides ou indirects pour les fondations d'entreprises. De façon encore marginale, ce type d'événement peut également être adossé à des levées de fonds auprès de particuliers permettant à la fois de rendre visible une cause auprès d'un public large mais également de diversifier les sources de financement de celui-ci. Certaines structures caractérisées par un engagement stratégique, qui ne financent pas ou ne réalisent pas d'actions de plaidoyer, se distinguent par une conscience de l'importance de construire un « *lobbying structuré* » face à l'ampleur des discours conservateurs et antiféministes dans les espaces médiatiques et politiques. Cela témoigne de la reconnaissance d'un besoin de rassemblement avec d'autres acteur·ices de la philanthropie et du monde associatif. Le contexte actuel de monter des conservatismes et des mouvements anti-droits pousse ainsi certaines structures à interroger la direction de leur financement et à réfléchir à leur rôle dans le soutien et la participation à des activités de plaidoyer ;
- **Le soutien renforcé, dans un contexte de remise en question perçu par les structures philanthropiques engagées, d'actions visant directement la sécurité des femmes** en luttant contre les violences basées sur le genre et en favorisant l'accès aux droits et à la santé sexuelle et reproductive. Cette dernière thématique est exclusivement abordée en entretien par les acteurs les plus engagés, se définissant comme féministes et plaçant le genre au cœur de leur action philanthropique.

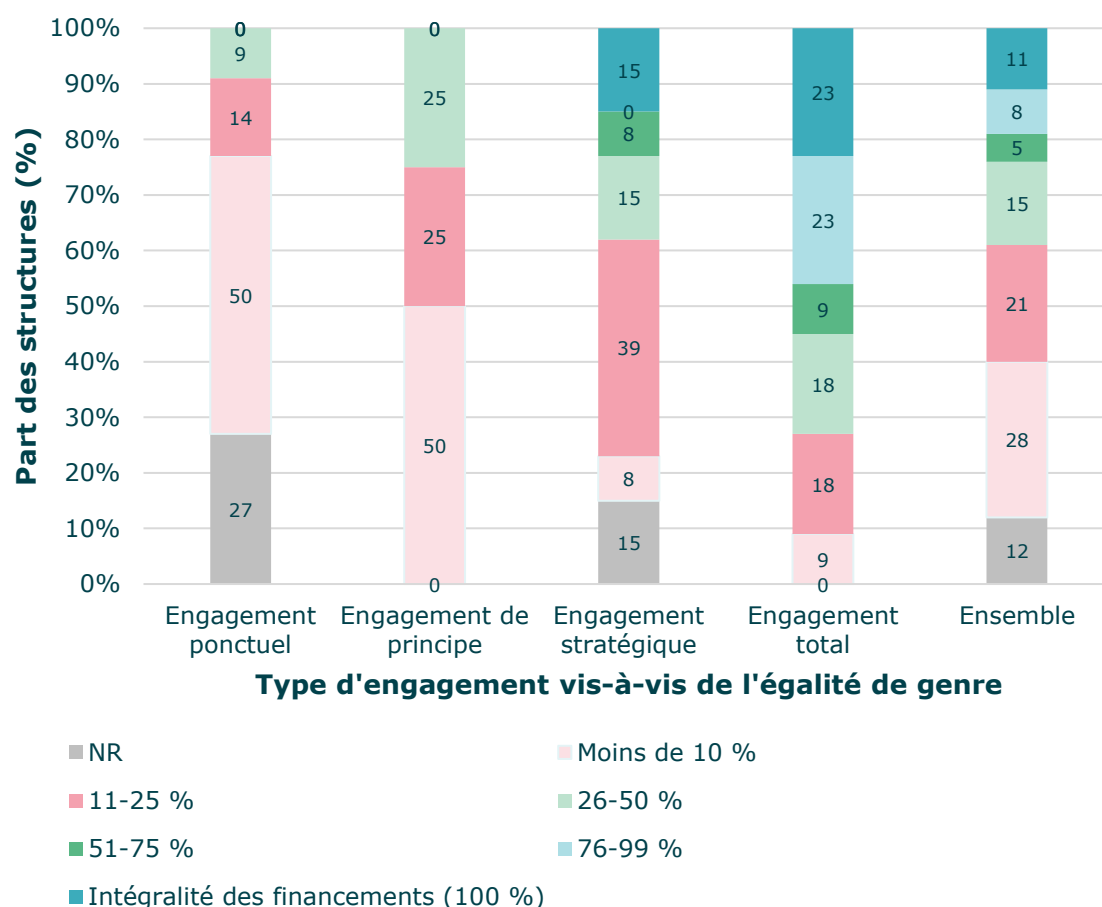
2.4. Des modalités de financements différenciées

Le type d'engagement sur les enjeux de genre (total, stratégique, de principe ou ponctuel) influe sur les pratiques de financements privilégiées par les structures de la philanthropie. De façon attendue, les structures qui mettent le genre au cœur de la stratégie sont celles qui investissent le plus pour cette cause. Au-delà des parts des budgets alloués, l'étude démontre un recours plus fréquent aux financements flexibles et non fléchés chez les structures les plus engagées.

2.4.1. Une congruence des engagements politiques, stratégiques et financiers

Une première différence tient à la place occupée par l'égalité de genre dans l'ensemble des financements attribués. Si celle-ci est globalement minoritaire, cela est encore plus vrai pour les structures les moins engagées. Ainsi, les trois-quarts des structures dont l'engagement est ponctuel ou de principe consacrent moins d'un quart de leurs financements à l'égalité de genre. À l'inverse, la moitié des structures totalement engagées y attribuent plus de trois-quarts de leurs financements (voir la Figure 13 ci-dessous).

Figure 13 – Part des financements dédiés au genre des structures selon leur type d'engagement



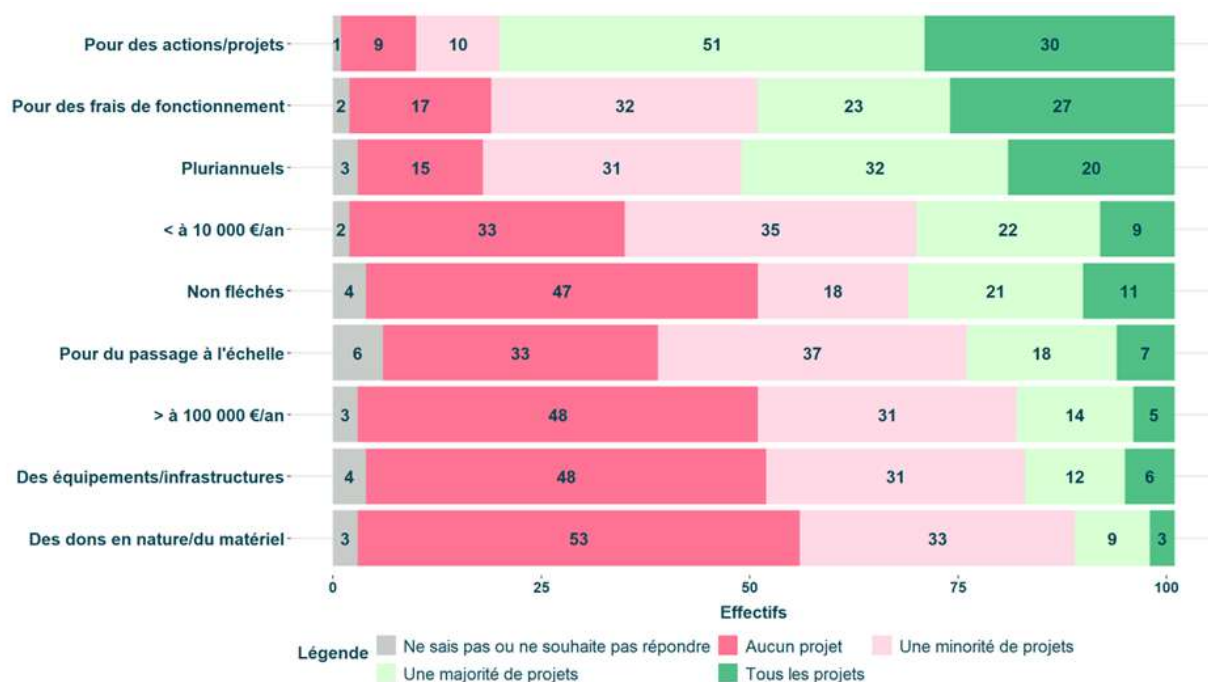
Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=58).

Lecture : 50 % des structures dont l'engagement est ponctuel attribuent moins de 10 % de leurs financements au genre. 23 % des structures dont l'engagement est total attribuent l'intégralité de leurs financements au genre.

2.4.2. Un plus grand recours aux financements non-fléchés chez les structures qui soutiennent l'égalité de genre

L'enquête par questionnaire montre que le **financement d'actions et projets est la modalité de soutien principale des structures de la philanthropie enquêtées** : 30 % d'entre elles l'appliquent dans tous les cas et 50 % dans une majorité de situations. La deuxième modalité la plus fréquente, le financement de frais de fonctionnement, fait bien moins consensus : elle n'est pratiquée majoritairement ou exclusivement que par 50 % des structures. D'autres modalités sont moins utilisées (le financement non-fléché n'est majoritaire ou systématique que dans 1/3 des structures) et certaines demeurent marginales (le don en nature et le financement d'équipements ou d'infrastructures ne sont pratiqués majoritairement ou systématiquement que par 12 et 18 % des structures respectivement, voir la Figure 14 ci-dessous).

Figure 14 – Types de financements alloués en 2023 par les structures philanthropiques



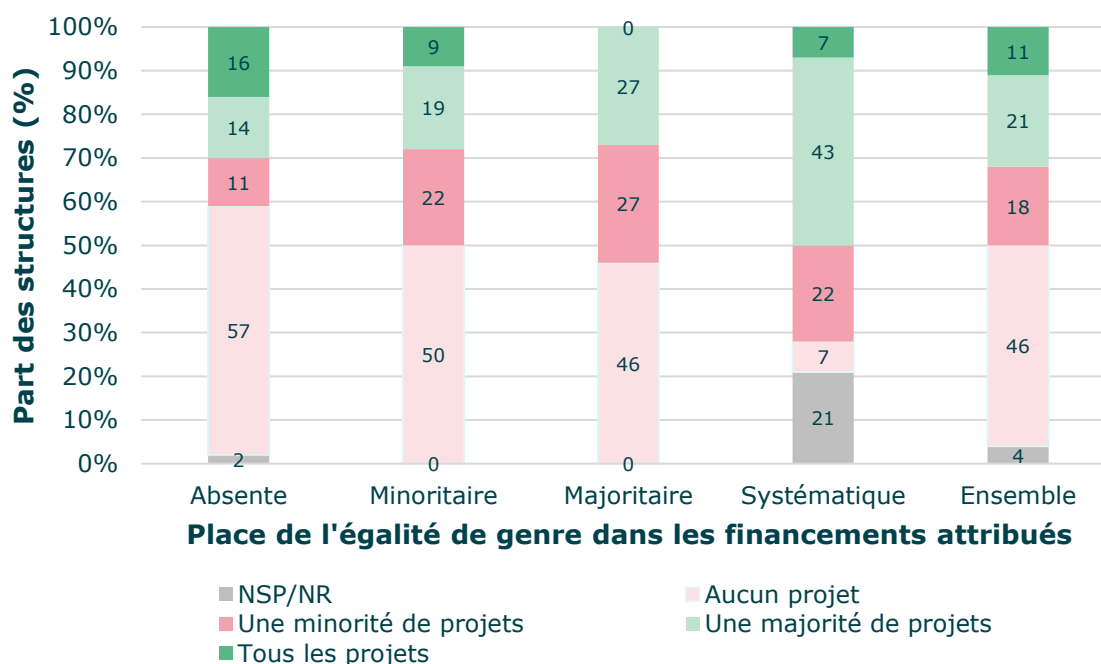
Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=101).

Lecture : 53 des 101 structures répondantes ne financent aucun don en nature ou matériel en 2023.

L'analyse croisée de ces données sur les modalités de financement avec la place de l'égalité de genre dans le financement des structures montre qu'il existe **une pratique caractéristique de la philanthropie liée au genre : le fait d'attribuer des financements non-fléchés**. En effet, la moitié des structures qui financent systématiquement l'égalité de genre ont majoritairement recours aux financements non-fléchés, contre 32 % de l'ensemble des structures (voir la Figure 15 ci-dessous).

Les structures philanthropiques spécialistes de l'égalité de genre se distinguent par le recours à des financements non-fléchés.

Figure 15 – Part des financements non-fléchés attribués par les structures philanthropiques selon la place du genre dans leurs financements



Source : Questionnaire « Les pratiques des financements des structures de la philanthropie », Agence Phare 2024 (n=101).

Lecture : 16 % des structures pour lesquelles l'égalité de genre est une thématique absente des projets financés attribuent des financements non-fléchés à tous les projets soutenus.

L'enquête qualitative apporte un regard complémentaire sur cet usage des financements flexibles par les structures les plus engagées, spécialisées sur les enjeux liés à l'égalité de genre. En effet, le recours aux financements flexibles et non fléchés s'appuie sur la volonté de **défendre des modalités de soutien cohérentes avec leur engagement féministe et le fait de mettre l'égalité de genre au cœur de la stratégie philanthropique.**

Dans ce cadre, le **recours aux financements non-fléchés permet aux structures philanthropiques de promouvoir et instaurer une relation de confiance avec les associations féministes de terrain.** Le recours aux financements non-fléchés et flexibles est ainsi présenté comme « *un gage de confiance* » et une manière de rompre avec une relation financeurs-financés descendantes, fondée sur l'injonction et le contrôle pour valoriser des relations fondées sur l'échange et le choix réciproque. L'objectif poursuivi est de limiter la reproduction de formes d'oppression et de relations de pouvoir affectant les actions, en particulier lorsqu'elles sont portées par des femmes et/ou des minorités de genre. Pour nourrir ces relations de confiance, les actrices de la philanthropie caractérisées par un engagement total et interviewées dans le cadre de l'enquête qualitative défendent la construction de véritables relations de partenariat qui peuvent parfois prendre la forme d'actions co-portées ou, plus souvent, de relations de grande proximité permettant de partager les problématiques rencontrées.

Dans certains cas, les structures philanthropiques totalement engagées demandent aux structures soutenues de cibler un projet mais les incitent simultanément à mobiliser ces fonds pour financer des salaires ou des frais de structures (et pas uniquement les frais engendrés par l'action *stricto sensu*). Il s'agit là d'une forme de financement non fléchés caractérisée par une grande flexibilité.

Le recours aux modalités de financements non-fléchés et flexibles influe par ailleurs sur les critères de sélection des structures soutenues qui accordent une importance accrue à la philosophie de la structure, à son organisation et à la présence des publics ciblés dans la gouvernance. Les structures tendent ainsi moins à être visées « *pour ce qu'elles font mais plutôt pour ce qu'elles sont* ». Ces propos, empruntés à une enquêtée salariée d'une structure totalement engagée, sont révélateurs de la grande vigilance et du haut niveau d'exigence dans la sélection d'associations pleinement féministes engagées dans la lutte contre les inégalités de genre plutôt que d'associations généralistes qui conçoivent des projets sur ces « thématiques » (en se limitant parfois à toucher des femmes sans agir sur les inégalités de genre). Pour soutenir certains projets féministes portés par des associations généralistes, certaines structures continuent de mobiliser des financements fléchés. Les financements non fléchés étant réservés aux structures spécialisées sur les enjeux de genre.

En synthèse, le recours aux financements non fléchés et flexibles par les structures philanthropiques enquêtées est appuyé sur une grande connaissance du maillage féministe mais également des critères de sélection qui permettent de vérifier l'engagement effectif des structures soutenues dans la lutte contre les inégalités de genre. Il s'ancre dans la **volonté de rompre avec une philanthropie « *old school* » qui se présenterait *a priori* en position de sachant au détriment de l'expertise des actrices de terrain.**

*

Loin d'être homogènes, les structures de la philanthropie qui financent l'égalité de genre sont marquées par des niveaux d'engagement très différents sur cet enjeu. L'étude permet de dresser une typologie (cf. l'infographie de synthèse ci-dessous) qui clarifie leurs positionnements réciproques selon la place accordée au genre dans leur stratégie, la part de financements qu'elles y attribuent et leur positionnement comme féministes ou non. Elle aboutit aussi à des résultats importants sur la façon dont cet engagement influe sur les thématiques et publics soutenus ou évités.

Infographie - Synthèse

4 types d'engagement des structures philanthropiques qui financent l'égalité de genre

	ENGAGEMENT PONCTUEL	ENGAGEMENT DE PRINCIPE	ENGAGEMENT STRATÉGIQUE	ENGAGEMENT TOTAL
Degré d'engagement	Bien qu'elles apportent un soutien financier ponctuel à des projets liés à l'égalité de genre (notamment par souci de se positionner à minima sur un sujet qui semble « à la mode »), ces structures n'y voient pas un enjeu politique ou stratégique.	Malgré une identification au féminisme et un soutien de principe à la cause, ces structures sont peu investies financièrement et stratégiquement en faveur de l'égalité femmes-hommes, dont elles font surtout un enjeu de communication.	Actives dans le financement de l'égalité de genre, ces structures ne se reconnaissent pas pour autant dans le projet politique du féminisme. Leur soutien aux femmes est davantage le moyen d'une philanthropie du développement qu'une fin en soi.	Engagées financièrement, politiquement et stratégiquement, ces structures font de la philanthropie un outil de lutte contre les inégalités de genre structurelles et se démarquent par leurs pratiques (publics, thématiques, modalités de financement...)
financier faible/modéré/ fort	 Faible La moitié de ces structures financent moins de 10 % de projets liés au genre. Aucune d'entre elles n'en finance plus de 50 %.	 Faible La moitié de ces structures financent moins de 10 % de projets liés au genre. Aucune d'entre elles n'en finance plus de 50 %.	 Modéré Un tiers de ces structures financent au moins 25 % de projets liés au genre.	 Fort La moitié de ces structures financent au moins 75 % de projets liés au genre.
politique féministe/ non-féministe	 Non féministe	 Féministe	 Non féministe	 Féministe
stratégique (positionnement du genre au cœur de la stratégie)	 L'égalité de genre n'est pas au cœur de la stratégie	 L'égalité de genre n'est pas au cœur de la stratégie	 L'égalité de genre est au cœur de la stratégie	 L'égalité de genre est au cœur de la stratégie
Sexe de la gouvernance présidence et direction	 Présidence plutôt masculine ; binôme présidence/direction plutôt mixte.	 Presque exclusivement masculine.	 Présidence très masculine ; présidence/direction plutôt mixte ou masculine.	 Presque exclusivement féminine.
Conception théorique des rapports de genre	Approche essentialisante et homogénéisante des femmes, surtout perçues via leur rôle maternel comme un bon vecteur pour toucher les enfants et les familles.	Approche essentialisante et opportuniste (<i>feminist washing</i>) qui ne remet pas en cause le sexisme à l'échelle globale ou en interne.	Approche essentialisante et utilitariste des femmes, perçues principalement au prisme de leur rôle familial et communautaire	Approche intersectionnelle consciente de la dimension structurelle des rapports de genre et porteuse d'une volonté politique égalitaire.
Thématiques et publics cibles ou évités	 Droits économiques et professionnels  Action politique Droits reproductifs Publics LGBTQ+ Prostitution	 Droits économiques et professionnels  Droits reproductifs	 Droits économiques et professionnels	 Femmes racisées Publics LGBTQ+ Prostitution  Droits reproductifs Action politique
				 Usage plus important de financements non-fléchés

3.

Focus sur les structures les plus engagées : la philanthropie féministe en 2023

La dernière partie de cette étude se concentre **sur les structures philanthropiques dont l'engagement en faveur de l'égalité de genre est total**, autrement dit celles qui revendiquent leur appartenance à **une philanthropie féministe** qui place le genre au cœur de sa stratégie.

L'analyse mobilise deux matériaux d'enquête : d'une part des **entretiens qualitatifs (collectifs et/ou individuels)**, menés avec **12 représentant·es de structures féministes**, et d'autre part une **base de données** qui documente 971 subventions distribuées en 2023, par 14 bailleurs appartenant aux réseaux de la philanthropie féministe (9 français et 5 américains), à 770 structures bénéficiaires, pour un montant total de 87 millions d'euros. Les modalités de construction et d'exploitation de ces bases sont détaillées en annexe. Le croisement de ces matériaux éclaire la philanthropie féministe en **confrontant les discours aux pratiques effectives de financement**.

Notre analyse met d'abord en évidence les caractéristiques et les ambitions du **modèle féministe d'action philanthropique** (3.1). Elle explore ensuite **des points de tensions** entre les valeurs et les pratiques pour :

- **les zones géographiques** d'investissement, en montrant une structuration Nords/Suds des financements (3.2.) ;
- **les publics**, avec le constat que l'approche généraliste, largement adoptée par la philanthropie féministe, rend très minoritaire le soutien aux bénéficiaires les plus vulnérables (3.3.) ;
- **les thématiques soutenues**, qui attestent de la priorité donnée à certains enjeux (droits professionnels, lutte contre les violences...) au détriment d'autres (droits reproductifs, santé, éducation, recherche...) (3.3.).

3.1. L'ambition de la philanthropie féministe : allier les engagements aux pratiques

L'enquête qualitative auprès d'acteurs et actrices de la philanthropie féministe révèle que celle-ci est d'abord caractérisée par **une conception large et consensuelle du féminisme la plus rassembleuse possible**. Elle s'incarne ensuite dans une série de choix et modes opératoires qui montrent **l'exigence d'une cohérence entre les valeurs défendues et les pratiques de financement**. *In fine*, l'ambition de la philanthropie féministe est, par ses actions, de renforcer le maillage associatif féministe et de lutter de façon systémique contre les inégalités de genre et les forces conservatrices qui les promeuvent.

3.1.1. L'adhésion à une définition large et consensuelle du féminisme

Les représentant·es des structures de la philanthropie féministe enquêtée·es ont en commun d'adopter une définition large du féminisme comme un **projet pour une égalité sociale réelle entre les femmes, les hommes et les minorités de genre**. Le recours à une définition opérationnelle et inclusive du féminisme est soutenu par une volonté de rassembler : les « sujets sensibles » qui peuvent créer des clivages au sein des mouvements féministes sont évités (« *On essaie d'être plutôt large dans notre acception du féminisme, on essaie de rester dans un soutien au secteur, au dialogue, on essaie de rassembler le plus largement* »). La limite stricte à cette ouverture, communément admise par les enquêtée·es, est celle de la **défense du droit à l'avortement**.

L'adoption de cette définition large **s'incarne dans plusieurs positionnements partagés** :

- La reconnaissance de la **persistance des inégalités de genre** y compris en Europe et en Amérique du Nord ;
- L'identification du **système social qui produit et renforce ces inégalités** : le patriarcat ;
- Une **approche inclusive** du genre, qui considère ses effets réciproques pour les femmes, les hommes et les minorités de genre ;
- La conscience de la **dimension transversale** des inégalités de genre, qui touchent tous les secteurs du monde social (éducation, santé, sport, culture, monde professionnel...) ;
- La **recherche d'un rééquilibrage** pour compenser les effets de ces inégalités.

L'adhésion à cette définition large et consensuelle est présentée comme une volonté d'unir les féminismes dans leur diversité, et de favoriser la construction d'une unité progressiste face aux montées des conservatismes dans la société en général, mais également dans le monde philanthropique et associatif. Les acteurs et actrices de la philanthropie féministe enquêtée·es font le **constat commun d'une instrumentalisation de la philanthropie par l'extrême-droite et les mouvements anti-droits, notamment sur la question des droits sexuels et reproductifs**. Plus largement, elles et ils ont le sentiment de vivre dans le monde philanthropique et médiatique une **période de backlash** (contrecoup) pour des luttes féministes, décrite comme **une « gender fatigue » : une lassitude vis-à-vis des enjeux d'égalité** entre les femmes et hommes. Forts de ces constats, les acteurs et actrices philanthropiques les plus engagées aspirent à la structuration d'un champs progressiste et féministe.

La philanthropie féministe adopte une définition large et consensuelle du féminisme caractérisée par l'identification de l'existence et de la persistance du système patriarcal, une conception inclusive et transversale du genre et la recherche d'un rééquilibrage des inégalités

Derrière ces définitions et constats communs partagés dans les discours, **les affichages officiels des fonds, fondations ou ONG divergent néanmoins selon leur positionnement comme des acteurs et actrices militant·es ou non**. Alors que les structures militantes revendiquent et affichent

systématiquement un positionnement féministe, celui-ci se fait parfois plus discret pour certaines structures moins militantes. Certaines fondations d'entreprises reconnaissent que les termes « féminisme » ou « genre » ne sont pas officiellement utilisés pour éviter toute réaction et effets négatifs sur l'image du groupe. De même, certaines fondations reconnues d'utilité publique historiques sont parfois marquées par des résistances internes, si bien que le positionnement féministe n'est explicite que dans certaines instances.

3.1.2. Incarner une philanthropie féministe : gouvernance et modes opératoires

Le modèle féministe d'action philanthropique s'incarne dans plusieurs pratiques :

- La **féminisation** de la gouvernance ;
- L'adhésion à **une épistémologie féministe** et **une éthique du care** ;
- Un **principe de confiance** vis-à-vis des bénéficiaires ;
- L'**adaptation des modalités de financements** (temps long, pérennité, flexibilité...) ;
- Une volonté de **renforcer le maillage associatif féministe**.

L'enquête qualitative auprès des structures de la philanthropie féministe atteste aussi de leur volonté d'incarner celle-ci dans leurs pratiques à plusieurs niveaux.

Au **niveau des gouvernances internes**, elles revendiquent la **féminisation** des conseils d'administration, des instances de direction et la prise en compte des enjeux d'inclusion. Concrètement, cela se traduit par la volonté que les équipes des structures philanthropiques féministes, à tous les niveaux hiérarchiques, soient constituées de façon cohérente avec les causes défendues, donc égalitaires et inclusives vis-à-vis des minorités de genre.

Au **niveau de la conception de la relation d'accompagnement**, l'enquête révèle la **promotion d'un modèle féministe d'action philanthropique** caractérisé par :

- La mise en œuvre d'**une éthique du care** (sollicitude) et d'**humilité** dans la conduite des projets. Cela passe par la volonté de construire des **relations de proximité et de confiance** permettant d'accompagner les structures soutenues dans la résolution de problèmes (« *On est très proche de nos partenaires parce qu'on veut qu'il y ait de la confiance, on veut que les associations n'hésite pas à nous dire s'il y a des problèmes* ») mais également par l'importance accordée à l'élaboration de relations de partenariat en rupture avec des relations verticales descendantes entre financeur et financé.
- L'adoption des principes de **connaissance située** (ou épistémologie féministe du point de vue) qui garantit une place à la parole et à l'action des groupes opprimés (priorité donnée aux associations fondées par des femmes ; méthodes participatives ; souci de proximité avec le terrain...) ;
- La prise en considération de la **dimension systémique des inégalités de genre** qui se traduit dans les modalités de financements privilégiées. Les acteurs d'une philanthropie féministe défendent des **financements sur le temps long et pérennes** (quand cela est possible, donc uniquement pour les fondations les plus importantes), **flexibles, et de fonctionnement plutôt que de projet**, dans le but de donner le temps aux structures soutenues de se structurer mais également de mener des actions de plaidoyer, de défense des droits et des intérêts. Cet enjeu est présenté comme particulièrement important par les acteurs et actrices de la philanthropie féministes enquêté-es dans un contexte à la fois marqué par la réduction des fonds publics (liée aux exigences de réduction de la dette et à la montée des conservatismes), mais aussi dans un contexte d'*« attaque constante des minorités de genre et des femmes par des mouvements anti-droits qui montent en puissance »* ;

- La volonté de tendre vers un **impact systémique passant par le renforcement du maillage associatif féministe** qui se traduit par le moindre recours à des sélections par appels à projets conduisant à une mise en compétition des associations féministes entre-elles (*« Les appels à projets, ça met en concurrence, il y a peu d'élus, c'est énormément de travail, ça participe à diviser le secteur »*). Si cet argument est avancé à plusieurs reprises, plusieurs structures de la philanthropie féministe continuent néanmoins de réaliser des financements par appels à projets, mais soulignent bien souvent l'attention portée à des modalités de candidatures peu chronophages *« On essaie d'avoir plein de bonnes pratiques, trop d'associations perdent du temps à faire plein de dossiers et tout le secteur travaille pour rien [...] Le premier questionnaire est très simple et après seulement il est un peu plus important pour pas que les associations passent trop de temps au remplissage »*).

Le moindre recours aux appels à projets et la volonté de privilégier des financements importants et de long terme peut néanmoins comporter des biais et limiter la capacité de la philanthropie féministe à soutenir des plus petites structures associatives ou militantes, pourtant bien présentes dans le maillage associatif féministe. Conscient·es de ces risques, les acteurs et actrices de la philanthropie féministe mettent en place deux types de stratégies :

- L'attribution de **financements « coup de pouce » non fléchés** à destination de toutes petites structures et nécessitant une charge administrative minimale ;
- Des **financements importants de structures, elles-mêmes redistributrices**, spécialisées sur des thématiques et/ou des zones géographiques, capables d'identifier et cibler la diversité des associations féministes, y compris de très petite taille.

L'analyse quantitative des subventions distribuées par la philanthropie féministe en 2023 **confirme son rôle dans la consolidation d'un maillage associatif féministe interconnecté**. Elle permet aussi de l'incarner en identifiant **44 bénéficiaires les plus fréquents** en termes de nombre de subventions attribuées (au moins trois subventions, ce qui correspond à 12 % du montant global pour l'année) et **12 bénéficiaires ou dispositifs centraux de la philanthropie féministe**, qui ont reçu en 2023 des subventions de la part d'au moins trois bailleurs français : Les Maisons des Femmes, Agir pour la santé des femmes, Femmes pour le dire, Femmes pour Agir, Règles élémentaires, Le Mouvement du Nid, En Avant Toute(s), Ikambere, GAMS, Médecins du Monde, les CIDFF, Solidarité Femmes et le Planning familial (voir la Figure 16 ci-dessous).

Néanmoins, les entretiens menés attestent de la **difficulté persistance à renforcer le dialogue inter-associatif**, de façon à constituer une force efficace contre la montée des mouvements conservateurs et anti-droits. Si certaines fondations militantes s'attachent à créer et à animer ces réseaux pour renforcer leur rôle de plaidoyer et générer une synergie autour de leur visibilité (*« On a fédéré des associations dans un réseau, une charte d'action commune, un guide pour essaimer, une stratégie de plaidoyer, des études d'impact pour les doter d'outils et les renforcer »*), elles restent minoritaires. Cette pratique peine encore à émerger de façon transversale dans la philanthropie féministe.

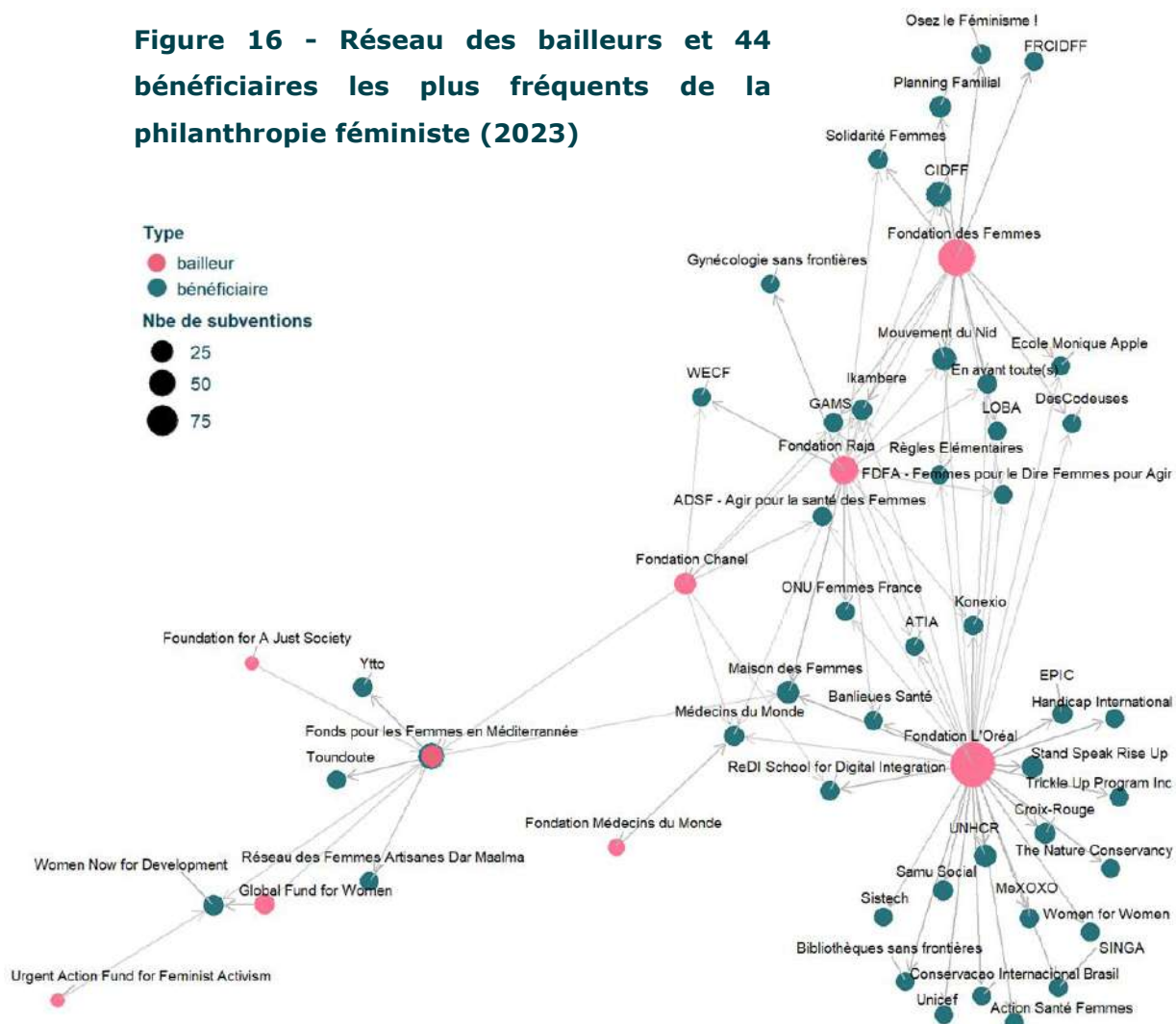
*

Les discours portés par les acteurs et actrices d'une philanthropie féministe dans le cadre de l'enquête qualitative sont ainsi révélateurs d'une volonté de construire un bloc féministe, fer de lance d'une philanthropie progressiste dont les pratiques sont à la fois cohérentes avec les valeurs défendues et structurantes pour le maillage associatif féministe.

L'analyse des pratiques effectives de ces structures grâce à l'exploitation de la base de données des subventions conforte en partie cette ambition, mais elle révèle également la persistance de tensions entre

les valeurs et leur mise en œuvre quotidienne – notamment sur les questions des zones géographiques des investissements, de leurs publics et de leurs thématiques.

Figure 16 - Réseau des bailleurs et 44 bénéficiaires les plus fréquents de la philanthropie féministe (2023)



Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

3.2. Des investissements structurés par les inégalités géographiques entre les Nords et les Suds

3.2.1. Une philanthropie consciente des enjeux nationaux et européens

En 2023, les subventions de la philanthropie féministe documentées circulent depuis 2 pays bailleurs, les États-Unis et la France, vers 122 pays bénéficiaires. **Près de la moitié d'entre elles sont attribuées à des structures françaises** (soit plus de 57 % du montant global). La deuxième région la plus financée est l'Europe hors France (18 % des subventions ; 19 % du montant). Hors Europe, l'Afrique subsaharienne est la région la plus financée en montant (11 M€, 8 %) et l'Afrique du Nord/Moyen-Orient celle pour laquelle le plus de bénéficiaires sont soutenus – voir les Figure 18 ci-dessous.

En 2023, les trois quarts des financements de la philanthropie féministe française vont à des structures françaises et européennes.

Cela témoigne d'une volonté de prendre au sérieux la persistance des inégalités de genre à l'échelle nationale et européenne.

Figure 18 – Répartition des bénéficiaires de la philanthropie féministe selon leur région (2023)

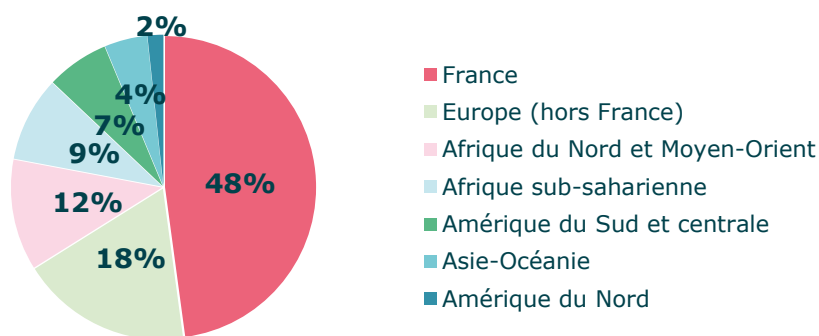
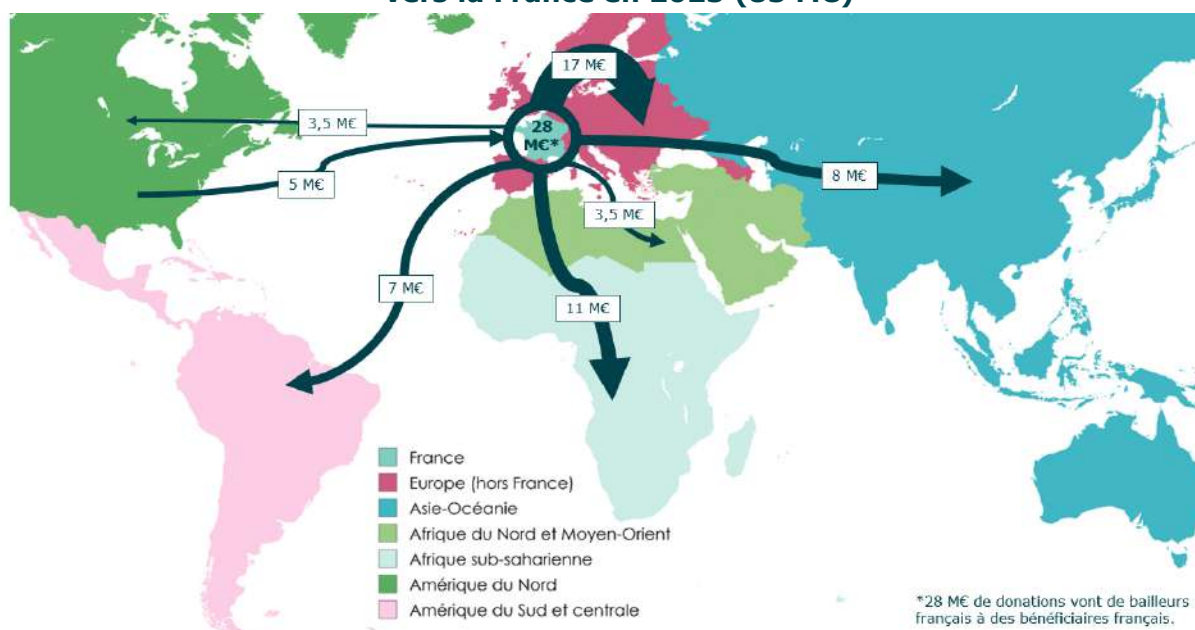


Figure 17 – Montants des subventions de la philanthropie féministe depuis ou vers la France en 2023 (83 M€)



Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

Cette géographie des subventions révèle **l’ambition des structures de la philanthropie féministe d’agir dans les pays des Suds tout en combattant les inégalités de genre en France et en Europe**. L’importance de financer cet enjeu en Europe est particulièrement soulignée par les acteurs et actrices rencontrés-es, qui s’inscrivent contre les discours – parfois portés au sein de leurs organisations – considérant à tort que les inégalités de genre sont résorbées dans cette région : « *En Europe, à cause de l’illusion de l’égalité on a l’impression que c’est pas trop grave, l’égalité étant atteinte pratiquement dans la loi, or il y a des gros retours en arrière.* ». Elles et ils font le constat d’un moindre financement de l’égalité de genre en Europe en raison du contexte de réduction des fonds publics et de montée des conservatismes, mais également de retrait de certains fonds philanthropiques structurants qui finançaient l’égalité de genre en Europe jusqu’à récemment.

3.2.2. Des disparités de financement entre les Nords et les Suds

Au-delà de cette répartition globale, une analyse détaillée du montant total des subventions pour chaque région, de la part du montant global que cela représente et de la subvention moyenne attribuée à chaque bénéficiaire (voir le Tableau 1 ci-dessous) révèle **d’importantes disparités selon la division géographique, sociale et économique Nords/Suds**. En effet, les subventions moyennes distribuées sont supérieures à la moyenne globale en Amérique du Nord, Asie-Océanie, France et Europe ; mais elles sont inférieures à la moyenne globale pour l’Afrique et l’Amérique du Sud et centrale.

Cela signifie que le financement de l’égalité de genre prend plutôt la forme de petits financements dans les pays des Suds (multiples en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ; plus rares en Afrique sub-saharienne et Amérique centrale et du Sud) et de financements plus concentrés et conséquents dans les pays des Nords (en particulier en Amérique du Nord).

Tableau 1 – Répartition des subventions (nombre et montants) selon la région des bailleurs et bénéficiaires de la philanthropie féministe (2023)

Région des bailleurs	Régions de bénéficiaires	Nb de bénéficiaires	Montant total des subventions (€)	Part du montant global (%)	Subvention moyenne (€)
France	Afrique du Nord Moyen-Orient	118	3 397 249	4	28 590
France	Afrique sub-saharienne	90	10 941 288	13	121 003
France	Amérique du Nord	17	3 281 587	4	193 035
France	Amérique du Sud et centrale	67	6 840 939	8	102 104
France	Asie-Océanie	45	7 793 164	9	173 764
France	Europe (hors France)	171	17 742 078	21	141 646
France	France	463	28 458 570	35	162 889
Etats-Unis			4 715 550	6	
Total	Toutes zones	971	83 170 427	100	136 229

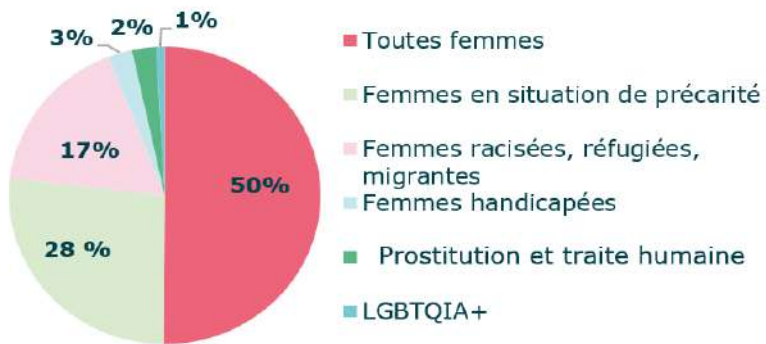
Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

3.3. Une approche généraliste des publics bénéficiaires

L'analyse en termes de publics cibles des projets financés par la philanthropie féministe en 2023 (voir la Figure 19 ci-dessous) montre qu'une moitié des subventions, correspondant à 45 % du montant global, vise des projets généralistes à destination de « toutes les femmes ». Les autres ciblent principalement deux publics spécifiques : les femmes en situation de précarité (28 % des subventions) et les femmes racisées (28 % des subventions) et les femmes racisées, réfugiées ou migrantes (17 %).

La moitié des subventions distribuées par la philanthropie féministe sont généralistes (pour « toutes les femmes »). Les publics spécifiques les plus soutenus sont les femmes en situation de précarité et les femmes racisées, réfugiées ou migrantes.

Figure 19 – Publics visés par les actions subventionnées par la philanthropie féministe (2023)



Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

Comparativement, **les projets à destination des femmes handicapées, des femmes concernées par la prostitution ou la traite humaine et des personnes LGBTQIA+ sont moins souvent soutenus** (6 % des subventions) mais aussi **moins bien dotés**, avec des subventions moyennes bien inférieures à celles des projets généralistes. À l'inverse, ceux en faveur des femmes racisées ou précaires ont des subventions moyennes supérieures (voir le Tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 – Détail des subventions, bailleurs et montants selon le public cibles des actions (2023)

Public cible	Nombre de sub.	Part des sub. (%)	Nombre de bailleurs	Montant total (€)	Part du montant global (%)	Sub. moyenne (€)
Toutes femmes	478	50.0	13	35 619 534	45	74 746
Femmes en situation de précarité	271	28	7	25 878 803	31.1	95 493
Femmes racisées, réfugiées, migrantes	169	17.4	7	18 763 490	22.6	111 026
Femmes handicapées	25	2.6	4	1 258 210	1.5	50 328
LGBTQIA+	6	0.6	2	27 500	0	4583
Victimes de traite / Travailleur-ses du sexe / personnes prostituées	22	2.3	4	1 572 890	2	71 495

Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

Les personnes LGBTQIA+ et les femmes concernées par la prostitution ou la traite humaine restent des bénéficiaires marginales de la philanthropie, y compris la plus féministe.

Il y a donc **un moindre financement des publics les plus fragiles**, en nombre de subventions comme en montant, y compris de la part des structures les plus engagées, qui soutiennent le plus ces publics.

L'enquête qualitative permet de dresser **trois pistes d'explication du sous-financement de certains publics** par la philanthropie féministe en France, en particulier pour les personnes LGBTQIA+ :

- D'abord, certaines structures revendiquent de financer en priorité des actions à destination des femmes plutôt que des publics LGBTQIA+ afin **d'éviter de soutenir des projets qui s'adresseraient principalement à des hommes gays**. Cela conduit finalement à un moindre financement à destination des femmes lesbiennes et trans ;
- Ensuite, certaines structures **évitent de financer des projets à destination de publics perçus comme « clivants »**, en particulier les publics trans et ceux concernés par la prostitution ou la traite humaine, en raison de résistances internes et de craintes d'altération de l'image associée à la fondation ou à l'entreprise qu'elles représentent ;
- Enfin, **l'évitement du terme « genre » au profit des termes « filles et femmes »** qui caractérise certaines structures est porteur d'une conception essentialisante ; il a des effets réels dans le soutien plus faible à destination de minorités de genre, pourtant également victimes du patriarcat.

Au-delà des publics LGBTQIA+, l'enquête qualitative révèle **la permanence de stéréotypes sur certaines catégories de population**, par exemple des femmes roms, qui entravent les financements envers ces personnes. Ce constat amène certaines structures à mener en interne un travail pédagogique de déconstruction des stéréotypes multiples pour convaincre de la vulnérabilité spécifique de certains publics accumulant les discriminations.

3.4. Les droits professionnels et économiques et la lutte contre les violences : des thématiques prioritaires

L'analyse des thématiques des projets financés par la philanthropie féministe en 2023 (voir Figure 20 et le Tableau 3 ci-dessous) permet de dégager plusieurs résultats.

Les **deux thématiques les plus soutenues en termes de nombre de projets sont la lutte contre les violences et les droits économiques et professionnels** (la moitié des subventions attribuées le sont sur ces deux thématiques). **Les droits économiques et professionnels sont aussi la thématique la mieux financée**, avec la subvention moyenne et le montant total

les plus importants, suivi par la lutte contre les violences et les projets liés aux droits, ce qui confirme l'approche plutôt généraliste de la philanthropie féministe, pour les publics comme pour les thématiques soutenues.

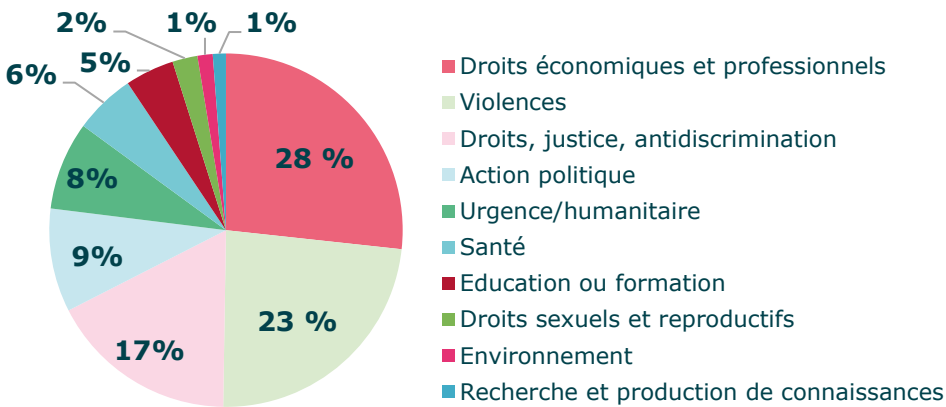
Les thématiques les plus et mieux soutenues par la philanthropie féministe en 2023 sont les droits professionnels et économiques et la lutte contre les violences.

Par contraste, **les droits sexuels et reproductifs, l'environnement, l'éducation/formation, la santé et la recherche sont les thématiques les moins soutenues**, tant en termes de nombre de subventions que de montants pour les deux premières.

Enfin, **des modalités de financement très contrastées se dégagent**, avec par exemple un financement de la lutte contre les violences caractérisé par des petits montants attribués à de nombreuses

initiatives et, inversement, un financement de la recherche caractérisée par l’attribution de gros montants à petit nombre de projets (voir la Figure 21 ci-après).

Figure 20 – Thématiques des actions subventionnées par la philanthropie féministe (2023)



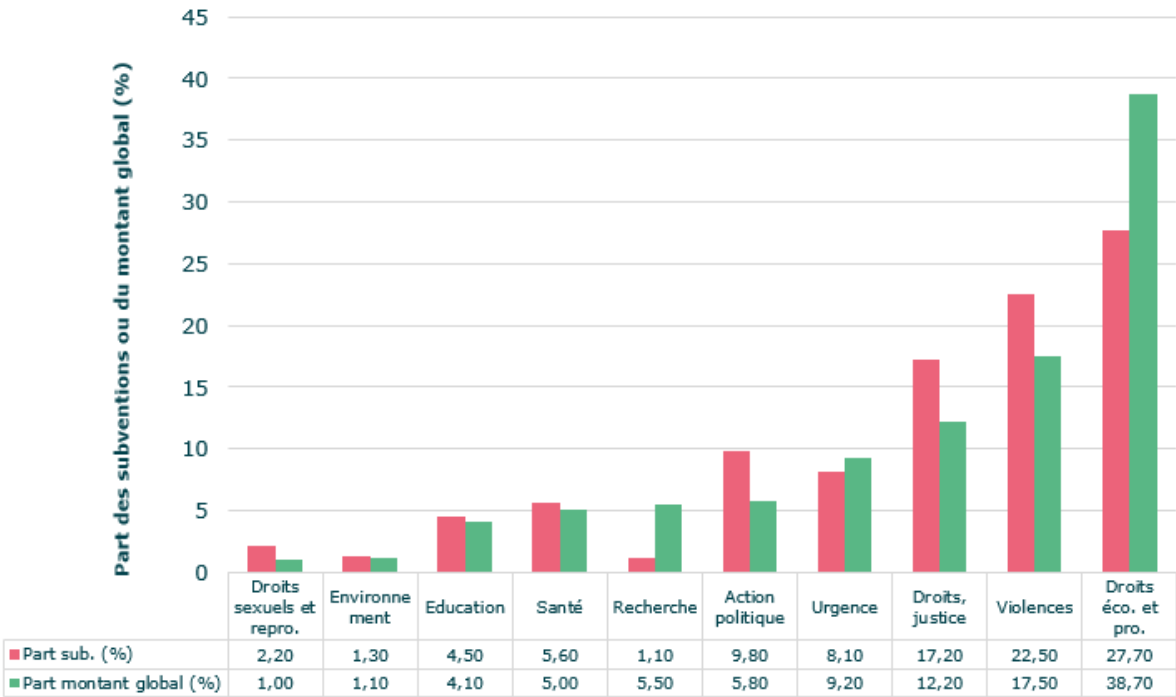
Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

Tableau 3 – Détail des subventions, bailleurs et montants selon la thématique des actions (2023)

Thématique	Nombre de sub.	Part des sub. (%)	Nombre de bailleurs	Montant total (€)	Part du montant global (%)	Sub. moyenne (€)
Action politique	95	9.5	8	4 794 961	5.8	50 473
Droits, justice, anti discrimination	167	17.2	7	10 151 511	12.2	60 787
Droits économiques et professionnels	269	27.7	5	32 177 364	38.7	119 618
Violences	218	22.5	7	14 532 909	17.5	96 653
Recherche et production de connaissances	11	1.1	6	4 563 000	5.5	414 818
Urgence/humanitaire	79	8.1	3	7 635 594	9.2	96 653
Droits sexuels et reproductifs	21	2.2	5	840 560	1.0	40 026
Education ou formation	44	4.5	6	3 387 751	4.1	76 994
Santé	54	5.6	7	4 145 227	5.0	76 763
Environnement	13	1.3	4	941 550	1.1	72 426

Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

Figure 21 – Comparaison du nombre de subventions et du montant attribués pour chaque thématique (2023)



Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024

Lecture : les subventions pour des projets sur les droits économiques et professionnelles représentent 27,7 % des subventions et 38,7 % du budget global distribué.

Ces résultats montrent que **l'inégal investissement dans les thématiques observé à l'échelle de l'ensemble de la philanthropie se retrouve au sein de la philanthropie féministe**, pourtant la plus investie sur ces enjeux. L'enquête qualitative permet de comprendre ce soutien inégal et paradoxal à des thématiques structurantes. Elle révèle **trois types de tensions qui nécessitent des arbitrages constants** lors des investissements : une tension stratégique (urgence vs. cause), une tension temporelle (court vs. long terme) et une tension géographique (Nords vs. Suds) :

- **Une tension stratégique**, entre l'investissement dans des initiatives locales et/ou en lien avec un projet d'entreprise (dans le cas des fondations d'entreprises) et l'ambition de faire avancer la cause de façon globale. Cela permet d'expliquer le faible investissement relatif dans l'action politique et dans la recherche, et, *a contrario*, l'investissement important dans les droits économiques et professionnels. Le financement de cette dernière thématique est perçu comme particulièrement cohérent pour des fondations d'entreprises mais conduit parfois à ne pas cibler les femmes les plus vulnérables ;
- **Une tension temporelle**, entre la nécessité de gérer l'urgence (violences, santé, migrations, pauvreté...) et la volonté de constater des résultats d'un côté ; et celle de soutenir de projets au long cours de l'autre côté ;
- **Une tension géographique** : les droits sexuels et reproductifs, à l'éducation et à la santé sont sous-investis en France (et plus largement aux Nords). Si les structures philanthropiques féministes reconnaissent la persistance des inégalités de genre en France et en Europe, l'analyse

des pratiques de subvention révèle que certaines thématiques sont considérées comme des enjeux spécifiques aux pays des Suds moins saillants en France.

Enfin, les disparités dans les modalités de financement pourraient être expliquées par une plus grande confiance accordée aux projets portés par ou à destination des professions intellectuelles supérieures (recherche), par opposition aux projets plus proches du terrain et de certains publics marginalisés ou précaires. L'examen des pratiques effectives des acteurs et actrices de la philanthropie féministe vient alors questionner les discours sur l'allocation de fonds conséquents et le principe de confiance dans les relations aux porteur·ses de projets. Celui-ci semble davantage bénéficier aux porteur·ses de projets les mieux doté·es et situé·es socialement.

Infographie - Synthèse

Priorités et points aveugles de la philanthropie féministe en France

L'analyse des montants totaux des subventions accordées selon les régions, les publics et les thématiques permet d'identifier tant les sujets prioritaires les plus financés que les points faibles les moins soutenus par la philanthropie féministe en 2023.

PRIORITÉS

En 2023, la philanthropie féministe concentre ses forces sur :



L'Europe : elle finance surtout des structures françaises (50 %), et européennes (18 %).

3 thématiques :



- **Les droits économiques et professionnels** (28 % du montant global) ;
- **La lutte contre les violences** (23 %) ;
- **Les droits, la justice** (17 %).



2 publics spécifiques :

- **Les femmes en situation de précarité** (28 %) ;
- **Les femmes racisées, réfugiées, migrantes** (17 %).

POINTS FAIBLES

À l'inverse, une part marginale du financement global va à...



L'Afrique subsaharienne (9 %) et l'Asie-Océanie (5 %)

4 thématiques :



- **La recherche et la production de connaissances** (1 %) ;
- **Les droits sexuels et reproductifs** (2 %) ;
- **L'éducation et la formation** (5 %) ;
- **La santé** (6 %).



3 publics spécifiques :

- **Les femmes concernées par la prostitution ou la traite humaine** (2 %) ;
- **les femmes handicapées** (3 %) ;
- **les personnes LGBTQIA+** (1 %).

Source : base de données compilées de 971 subventions distribuées en 2023 vers ou depuis la France par 14 bailleurs de la philanthropie féministe, Agence Phare 2024.

Préconisations

Les résultats de cette étude permettent de dresser des préconisations à destination de la Coalition pour une Philanthropie Féministe afin qu'elle soutienne l'égalité de genre en France en agissant à trois niveaux : à l'échelle de la philanthropie en général, des structures finançant l'égalité de genre et en interne à la CPF.

Faire du genre un enjeu transversal pour l'ensemble de la philanthropie française

Dans le champ de la philanthropie, les enjeux liés à la prise en compte du genre sont encore mal connus. Nous formulons trois préconisations afin que la CPF encourage une prise de conscience globale grâce à la diffusion du diagnostic actuel (n° 1), porte un plaidoyer pour que le genre devienne un enjeu transversal (n° 2) et impulse un suivi continu de la place du genre dans la philanthropie en France (n° 3).

- 1. Informer les acteurs et actrices de la philanthropie des inégalités de genre qui structurent le champ, et leur faire prendre conscience des conséquences négatives sur la défense des droits des femmes et des minorités de genre.** Il s'agit de diffuser la connaissance produite dans divers instances (spécialisées et généralistes) et sous divers formats (oraux, écrits, infographies) en s'appuyant sur des faits et des données chiffrées.

Des résultats clés de l'étude à diffuser

- **Il est très difficile d'accéder aux données de la philanthropie française :** la grande majorité des structures sont réticentes à dévoiler le détail de leurs subventions.
- **Près de la moitié des structures philanthropiques (43 %) ne financent pas du tout l'égalité de genre** et un quart seulement (27 %) déclare y consacrer la majorité de leur budget ;
- **Les financements existants sont focalisés sur certaines thématiques et publics** (les droits professionnels, la lutte contre les violences, les femmes précaires et les femmes migrantes, exilées ou réfugiées) au détriment d'autres (les droits reproductifs, l'action politique, les personnes LGBTQIA+, les femmes concernées par la prostitution ou la traite humaine) ;
- **La présence de femmes à la direction ou à la présidence des structures est déterminante** pour qu'elles financent l'égalité de genre.

- 2. Plaider pour la prise en compte du genre comme un enjeu transversal, et non comme une thématique parmi d'autres.** À ce jour, de nombreux acteurs et actrices de la philanthropie confondent la prise en compte du genre et le soutien de projets touchant des femmes et restent aveugles à l'impact positif ou négatif de leurs actions sur les inégalités de genre. Parce que les structures philanthropiques considèrent le genre comme une thématique circonscrite, elles ne sont pas vigilantes au risque d'accroissement des inégalités de genre des projets qu'elles soutiennent. Dans ce contexte, la CPF peut :

- **Promouvoir une philanthropie généraliste féministe** en animant des événements (tables rondes, workshops) sur cette thématique (« À quelles conditions peut-on être un acteur de la philanthropie généraliste et féministe ? ») ;

- **Outiller l'ensemble des structures de la philanthropie**, y compris celles qui ne financent pas directement des actions visant l'égalité de genre, pour qu'elles soient en mesure d'intégrer cet enjeu dans leurs pratiques de sélection des projets (regard sur la gouvernance, sur les publics ciblés), de suivi (intégrer le sexe des publics touchés comme indicateurs systématiques de suivi) et de soutien (accompagner des porteur-euses de projet dans une meilleure prise en compte du genre dans leurs actions).
- 3. Inciter la production et la diffusion de données permettant de diagnostiquer en continu la place du genre dans la philanthropie.** Les connaissances actuelles sont encore partielles par manque de données fiables. Concrètement, la CPF peut :
- **Promouvoir une politique de transparence dans l'accès aux données de financement** de façon à accéder à une vision plus juste et longitudinale de la place du genre dans la philanthropie ;
 - **Travailler à la construction d'outils de suivi « clé en main »** afin que l'ensemble des structures philanthropiques intègrent le genre dans leur suivi des projets.

Fédérer et outiller les structures qui financent l'égalité de genre

À une échelle plus fine, la CPF peut agir auprès des structures qui financent déjà des actions pour réduire les inégalités sans forcément mettre le genre au cœur de leur stratégie ou se reconnaître comme féministes. La CPF peut jouer un rôle important pour valoriser un positionnement progressiste (n° 4), outiller ces structures afin de les conforter dans leurs actions, et les intégrer à un plaidoyer collectif pour contrer les mouvements anti-droits (n° 5).

- 4. Porter un discours progressiste assumé pour la défense des droits des femmes et des minorités de genre, l'égalité et la lutte contre les discriminations.** Dans un contexte de montée des conservatismes, une crainte diffuse de positionnements explicitement progressistes tend à marginaliser les mouvements en faveur de l'égalité et à légitimer les positionnements anti-droits. La CPF peut inciter les structures qui financent l'égalité de genre à assumer leur positionnement de trois façons :
- **En communiquant** sur ce que cela signifie factuellement d'être féministe et de financer l'égalité de genre afin d'agir sur les imaginaires et de déconstruire les discours caricaturaux sur les progressismes qui sont diffusés par les mouvements conservateurs.
 - **En travaillant à la construction d'un contre-discours** pour faire face aux arguments explicites ou insidieux diffusés par les mouvements conservateurs.
 - **En encourageant le développement d'actions de lobbying groupées** pour éviter l'isolement des structures philanthropiques finançant l'égalité d genre et peser face aux conservatismes et mouvements d'extrême droite dans la philanthropie.
- 5. Outiller l'ensemble des structures qui financent l'égalité de genre — y compris les moins engagées et militantes — pour les conforter dans leurs actions et limiter l'invisibilisation de cet enjeu** en raison de pressions politiques effectives ou anticipées. Plusieurs types d'outils pourraient être conçus par la CPF :
- **Des outils de repérage de projet anti-droits** (y compris dans un contexte de dissimulation de ceux-ci) ;
 - **Des outils à destination des salarié-es et gouvernances** pour convaincre et/ou lever les résistances internes liées à l'engagement explicite en faveur de l'égalité de genre (« Comment convaincre mon CA de financer l'égalité de genre ? »).

Faire de la Coalition pour une Philanthropie Féministe le fer de lance d'une philanthropie égalitaire et progressiste

La mise en place d'une stratégie pour mettre en œuvre les préconisations précédemment énoncées ne peut être effective qu'à la condition que la CPF se renforce en s'institutionnalisant (n° 7), en s'élargissant (n° 8), et en bâtissant une communauté de valeurs et de pratiques (n° 9).

6. Affirmer l'existence de la Coalition pour une Philanthropie Féministe en l'institutionnalisant. Cela suppose :

- De stabiliser son existence juridique ;
- De construire sa gouvernance et ses modalités de fonctionnement ;
- De stabiliser un budget alloué aux actions de la CPF (cf. préconisation n° 9) ;
- D'officialiser et de communiquer sur son existence et ses missions (site web, événements...)

7. Développer la CPF en augmentant ses membres tout en renforçant son positionnement.

L'élargissement de la Coalition à un nombre plus important de structures philanthropiques ne doit pas se faire au détriment de son positionnement mais doit au contraire le renforcer. Cela suppose que l'inscription formelle au sein de la CPF soit marquée par trois niveaux d'engagement :

- **Un engagement de fond** prenant la forme de l'adhésion à une **charte** affirmant l'adhésion de chaque membre à une définition à la fois large et stricte du féminisme. Nous suggérons que deux limites infranchissables soient explicites : la défense des droits sexuels et reproductifs (en particulier du droit à l'IVG) ; et l'absence de participation à des événements, mouvements, coalitions portés par des mouvements conservateurs et/ou anti-droits (à l'instar du Fonds pour le Bien Commun en France).
- **Un engagement financier** : instaurer une participation financière minimale de chaque structure membre (par exemple un pourcentage du budget annuel global de la structure) afin de financer les activités de la CPF ;
- **Un engagement à la transparence des données** relatives au financement de l'égalité de genre par la structure : en suivant les publics touchés par les actions soutenues/les thématiques et zones géographiques adressées via une nomenclature commune. Cela est essentiel pour que la CPF puisse collectivement suivre son action et adopter une approche réflexive et stratégique en continue. En effet, le manque de catégorisation partagée et la confusion fréquente entre public ciblé et thématique adressée autour des enjeux féministes est autant une cause qu'une conséquence de la faible visibilité/structuration de la philanthropie féministe.

8. Favoriser la diffusion et l'amélioration de pratiques philanthropiques féministes au sein de la CPF. Pour ce faire, plusieurs actions concrètes peuvent être mises en place :

- **Créer un annuaire** partagé afin d'identifier :
 - Une « liste rouge » de structures conservatrices ou anti-droits qui se dissimulent parfois dans des financements à destination des femmes ;
 - Une « liste verte » des structures féministes de confiance, d'après la définition stabilisée dans la charte et l'expérience des membres de la coalition, pour lesquelles les processus de sélection peuvent être allégés.
- **Promouvoir les financements non fléchés et flexibles** et mener des réflexions croisées sur les conditions de mise en œuvre de ce type de financement (effets induits sur les modalités de sélection, de suivi, et d'accompagnement des projets et structures soutenues) ;

- **Promouvoir le non-recours aux appels à projets** dans le cadre de financements s'adressant aux associations féministes et excluant toute structure co-financée par des fonds anti-droits ;
- **Renforcer les réflexions relatives à des pratiques féministes dans les modalités de soutien aux structures financées** : modalités de constructions de dynamiques partenariales et de relations de confiance, vecteurs d'horizontalité dans les relations philanthropiques ;
- **Travailler à la complémentarité des actions philanthropiques des membres de la CPF** en menant une réflexion collective sur les thématiques, types de financement, approches privilégiées par chaque membre afin de cibler les écueils (publics ou thématiques « oubliés ») mais également de travailler à l'orientation des associations féministes.

Infographie - Synthèse

Mieux et davantage soutenir l'égalité de genre en France : préconisations pour la Coalition pour une Philanthropie Féministe

3 niveaux d'action :

à l'échelle de l'ensemble de la
philanthropie française

FAIRE DU GENRE UN ENJEU TRANSVERSAL

Informer les acteurs et actrices de la philanthropie des inégalités de genre qui structurent le champ ;

Plaider pour la prise en compte du genre comme un enjeu transversal, et non comme une thématique parmi d'autres ;

Inciter la production et la diffusion de données pour un meilleur diagnostic de place du genre dans la philanthropie.

pour les structures qui
financent déjà l'égalité de genre

FÉDÉRER ET OUTILLER

Porter un discours progressiste assumé pour la défense des droits des femmes et des minorités de genre, l'égalité et la lutte contre les discriminations ;

Proposer des outils pour lever les freins et promouvoir les bonnes pratiques.

en interne à la CPF

DEVENIR LE FER DE LANCE DE LA PHILANTHROPIE FÉMINISTE

Institutionnaliser la CPF (existence juridique, gouvernance, financement...) ;

Renforcer ses engagements politiques, financiers et de transparence ;

Promouvoir explicitement les pratiques caractéristiques de la philanthropie féministe (annuaires partagés, financements flexibles...).

4.

Annexes méthodologiques

4.1. Méthodologie d'analyse des bases de données existantes

La **base de données des subventions philanthropiques liées à l'égalité de genre** constituée pendant cette étude documente **1929 subventions**, distribuées par **53 bailleurs** à **1166 structures bénéficiaires**, pour un montant total de **134 millions d'euros** (et une subvention moyenne de 70 000 €). Au total, **138 pays** ont participé aux échanges de fonds, dont 12 pays bailleurs. Les données concernent **une période allant de 2009 à 2024**, mais sont inégalement réparties dans le temps : 50 % des subventions documentées et 62 % du montant total concernent l'année 2023, un déséquilibre qui empêche la production d'une analyse longitudinale.

4.1.1. Origine des données

Cette base de données est fondée sur les tableaux de subventions communiqués par **8 fonds et fondations féministes** (Focus 2030 ; Fondation CHANEL ; Kering Foundation ; Fonds L'Oréal pour les Femmes ; Fondation Médecins du Monde ; Fondation pour la recherche sur l'endométriose ; Fonds pour les Femmes en Méditerranée ; Fondation RAJA-Danièle Markovici ; Fondation des Femmes) **et sur des bases de données agrégées internationales : Ariadne/Candid et l'OCDE**. D'autres sources ont été explorées sans succès pour cette phase : l'extraction des données du Centre Français des Fonds et Fondations ; l'accès aux données brutes des enquêtes de l'Observatoire de la philanthropie, la base Philea et celle de l'Admical.

4.1.2. Des données hétérogènes

La base de données ainsi construite est faite de données hétérogènes à plusieurs titres :

- Chaque bailleur mobilise ses catégories propres qui ne se recoupent que partiellement pour caractériser chaque subvention versée ;
- Une même catégorie peut renvoyer à des structures ou projets soutenus de nature très différente d'un bailleur à l'autre ;
- Certaines structures/projets soutenues peuvent agir dans différents domaines et relever de plusieurs catégories ;
- Le public cible est parfois considéré comme une catégorie thématique en tant que tel ;
- Les niveaux d'informations sur les projets soutenus et les publics touchés sont faibles et très disparates.

4.1.3. Choix et recodage des variables

La base de données consolidée est composée de 11 variables :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| • Nom du bailleur | • Année de la subvention |
| • Statut du bailleur | • Montant de la subvention |
| • Pays du bailleur | • Public principal |
| • Nom du bénéficiaire | • Thématique d'origine |
| • Pays du bénéficiaire | • Thématique recodée |
| • Région du bénéficiaire | |

Pour renseigner ces variables, pour chaque ligne de subvention, un travail d'analyse des résumés/descriptions des subventions et des documentations relatives aux projets soutenus / aux bailleurs a été mené.

Deux types de données ont dû être recodées pour construire une base unique et raisonnée :

- **Des variables pour lesquelles des catégories de réponses existantes et faisant consensus ont été mobilisées :**
 - **Variable « statut du bailleur »**, avec 5 modalités de réponses inspirées de celles mobilisées par l'Observatoire de la philanthropie : Fondation abritée ; Fonds de dotation ; Fondation d'entreprise ; Fondation reconnue d'utilité publique ; ONG ; Autre
 - **Variable « région du bénéficiaire »**, avec 7 modalités de réponse : Afrique du Nord et Moyen-Orient ; Afrique subsaharienne ; Amérique du Nord ; Amérique du Sud et Centrale ; Asie-Océanie ; Europe (hors France) ; France.
- **Des variables portant spécifiquement sur les enjeux féministes pour lesquelles il n'existe pas de catégorisation partagée, et qui ont nécessité la construction de catégories.** Ce manque de catégorisation partagée et la confusion fréquente entre public ciblé et thématique adressée autour des enjeux féministes est autant une cause qu'une conséquence de la faible visibilité/structuration de la philanthropie féministe. Les catégorisations résultent alors d'un travail d'analyse de la diversité de pratiques d'identification des thématiques et publics par les bailleurs étudiés, de l'analyse des entretiens et focus-groups préliminaires menés auprès des membres de la CPF et de la prise en compte des champs structurant le champ de l'action féministe.
 - **Variable « public principal »**, avec 7 modalités de réponse : Toutes femmes ; Femmes en situation de précarité ; Femmes handicapées ; Femmes racisées, réfugiées, migrantes, exilées ; Femmes victimes de traite humaine / Victimes de traite humaine / Travailleuses du sexe / personnes prostituées ; LGBTQIA+ ; NR (non renseigné).
 - **Variable « thématique »**, avec 10 modalités de réponse qui combinent des thématiques par nature de l'action menée (ex action politique / urgence / recherche) et par sujet (droits économiques, environnement) :

- **Action politique** (actions de plaidoyer, d'activisme, de sensibilisation. Dont organisation d'événements de type conférences, manifestations, spectacles ; diffusion presse ou web ; animation de réseaux...) ;
- **Droits économiques et professionnels** (insertion professionnelle, accès ou soutien à l'emploi, à l'entrepreneuriat, à l'artisanat...) ;
- **Droits sexuels et reproductifs** (droit et accès à l'avortement et la contraception ; protection contre les mutilations génitales, les maladies sexuellement transmissibles et les mariages forcés ; éducation sexuelle) ;
- **Droits, justice, anti-discrimination** (accès aux droits généraliste, soutien juridique...) ;
- **Education ou formation** (scolarité et formation initiale ; formations non professionnalisantes type alphabétisation) ;
- **Environnement** ;
- **Recherche et production de connaissance de nature scientifique** (recherche et études ; hors plaidoyer et sensibilisation) ;
- **Santé** (toute thématique sanitaire à l'exclusion de la sexualité et de la reproduction, codés « Droits sexuels et reproductifs ». Comprend la gynécologie, la santé mentale, la précarité menstruelle) ;
- **Urgence / humanitaire** (aide alimentaire, logement ou intervention d'urgence en contexte de conflit ou de catastrophe environnementale).

Enfin, le travail de codage a nécessité certains arbitrages explicités ci-après :

- **Arbitrages concernant les zones géographiques** : le positionnement de l'Arménie en Europe ou en Asie fait débat parmi les géographes selon que l'on considère son positionnement géographique stricte (Eurasie) ou la géographie culturelle. Dans le cadre de nos analyses, nous avons codé l'Arménie en Europe. Cela entre d'autant plus en cohérence avec une partie des subventions en direction de l'Arménie, pour accueillir des populations déplacées par la guerre en Ukraine ;
- **Arbitrages concernant les publics**
 - Les publics « jeunes femmes », « adolescentes », « enfants », « filles » ont été intégrés dans le public « toutes femmes » (pas de critère d'âge retenu dans la catégorisation) ;
 - Les projets soutenus ne ciblant pas de publics spécifiques (par exemple, les actions de plaidoyer s'adressant à un grand public, ou des sensibilisations larges aux enjeux d'inégalités de genre) sont codés comme visant « toutes les femmes » car bénéficiant à toutes ;
 - Les projets soutenant des femmes minoritaires dans le pays où se déroule le projet sont codés comme visant des « femmes racisées, migrantes, réfugiées, exilées » ;
 - Les projets soutenant à la fois les femmes et des personnes LGBTQIA+ sont codés comme visant les personnes LGBTQIA+ (et non « toutes femmes ») ;
 - Le public « femmes en situation de précarité » renvoie à une acception large de la précarité (pas uniquement économique) : femmes marginalisées, incarcérées, éloignées géographiquement (villages ruraux isolés par exemple) ;
 - Le public « Victimes de traite humaine / Travailleuses du sexe / personnes prostituées » a été regroupé sous une seule catégorie. Bien que les approches d'accompagnement et leurs finalités soient divergentes, ce choix est contraint par le flou des usages de vocabulaire parmi les bailleurs et par la contrainte liée à une perspective d'analyse statistique (limiter le nombre de catégories de publics) ;
 - Le public « femmes racisées, migrantes, en situation d'exil » a de même été rassemblé en raison des flous de description de certains projets qui lient ces publics et de la contrainte statistique.
- **Arbitrages concernant les thématiques**

- Les projets visant des objectifs multiples et généralistes (par exemple, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, le bien-être et la santé de la personne) ont été codés comme relevant de la catégorie la plus générale « droits, injustice et discriminations » ;
- Les projets relevant du soutien/plaidoyer/diffusion/sensibilisation ont été codés en fonction de la nature (« action politique ») et non en fonction du sujet (ex : « violence », « droits reproductifs ») ;
- Les projets relevant de la diffusion de connaissance, de l'information (podcast, documentaires, films...) ont été codés « action politique » plutôt que « recherche et production de connaissance », cette catégorie étant réservée à la production scientifique.

4.1.4. Modalités d'analyse

La base de données a fait l'objet d'une exploitation statistique avec le langage R. Des analyses univariées et bivariées visant à expliquer les facteurs déterminants des variables montant de la subvention, public et thématique ont été réalisées. **Seuls les liens statistiquement significatifs ont été retenus pour l'analyse présentée dans l'étude** (p-value < 0.05).

4.2. Méthodologie d'analyse des questionnaires

La deuxième source de données mobilisée dans l'étude est **un questionnaire diffusé aux structures philanthropiques distributives françaises ou investissant en France** (voir ci-dessous le détail du questionnaire).

Ce questionnaire a été diffusé le plus largement possible aux structures philanthropiques distributives françaises ou investissant en France par le biais des réseaux de chaque membre de la CPF, via la liste de diffusion du CFF, du collectif des Grantmakers, la newsletter d'Esprit de Famille mais également et via un post LinkedIn de l'Agence Phare partagé par des membres de la CPF.

Il été renseigné par **127 structures** pour sa première partie (« Thématiques ») **et complété par 89** d'entre elles, dont **65 financent l'égalité de genre**.

Les structures uniquement opératrices n'étant pas concernées par le périmètre du questionnaire, la vingtaine de réponses reçues de leur part n'a pas été comptabilisée dans la base de données finale.

4.2.1. Représentativité de l'échantillon : un taux de réponse faible mais cohérent avec les enquêtes similaires

Le Baromètre 2024 de la philanthropie française recense 5647 acteurs, dont les 3 quarts environ sont des structures distributives, soit autour de 4200. Cela signifie qu'**environ 3 % des structures actives ont répondu au questionnaire**. Les montants distribués par elles (0.381 milliards) correspondent à 2,5 % du montant total (16 milliards), ce qui suggère que **les structures de l'échantillon ont des budgets dans la norme** par rapport à la population globale.

Statuts

L'échantillon contient une représentation équivalente des fondations d'entreprises et fonds de dotation (1/4 de l'échantillon pour chaque) et un peu moindre des FRUP et fondations abritées. La comparaison avec le paysage national de la philanthropie décrit par le Baromètre 2024 (néanmoins non différencié entre les structures opératrices et distributives, ce qui pourrait donner lieu à des variations) montre que l'échantillon présente une **sur-représentation des fondations, en particulier d'entreprises** et une **sous-représentation des fonds de dotation** :

- **Les fondations de tous types** représentent 53 % des acteurs selon le Baromètre mais 56,5 % de l'échantillon, légèrement surreprésentées ;

- **Les fonds de dotation** : 47 % des acteurs → 26 % de l'échantillon, sous-représentés ;
- **Les fondations abritées** : 31 % des acteurs → 13,5 % de l'échantillon, sous-représentées ;
- **Les fondations reconnues d'utilité publique** : 11 % des acteurs → 16 % de l'échantillon, sur-représentées ;
- **Les fondations d'entreprises** : 8 % des acteurs → 27 % de l'échantillon, très sur-représentées ;
- **Les fondations de coopération scientifique/partenariales/hospitalières/universitaires** : 2 % des acteurs → 2 % de l'échantillon, justement représentées.

Pays

Bien que le questionnaire ait été diffusé à des partenaires internationaux, seulement 11 structures étrangères l'ont renseigné (dont 4 belges). La très faible part de structures non françaises nous amène à ne pas produire d'analyses liées au pays d'origine des fonds dans cette étude.

Budgets

Les 66 structures répondantes qui ont renseigné l'information ont des budgets compris entre 12 000 et 100 000 000 € (moyenne 6 000 000 € ; médiane 95 0000 €). Elles sont réparties comme suit :

BUDGET	EFFECTIFS	POURCENTAGES
0-200k€	13	19.7
201-900k€	19	28.8
901-2000k€	14	21.2
+ de 2001k€	20	30.3
Total	66	100.0

Rapport au financement de l'égalité de genre

Le questionnaire n'était pas destiné uniquement aux acteurs de la philanthropie finançant l'égalité de genre et était présenté plus largement comme un questionnaire portant sur les pratiques de soutien et de financement des acteurs de la philanthropie. Néanmoins les modes diffusion du questionnaire, via les réseaux des membres de la CPF, également répondants du questionnaire, conduit à faire l'hypothèse raisonnable d'une surreprésentation des acteurs finançant l'égalité de genre dans l'échantillon.

4.2.2. Choix et recodage des variables

Les modalités de réponses proposées dans le questionnaire sont issues du premier travail réalisé sur les bases de données existantes (cf. supra). Celles utilisées pour décrire les publics, les thématiques et les régions du monde sont donc les mêmes que celles détaillées précédemment.

L'analyse du questionnaire a donné lieu à des recodages et à la création de variables synthétiques décrites ci-dessous :

- La **variable recodée « place du genre »** indique la place des projets dont la thématique principale est l'égalité de genre dans l'ensemble des projets financés. Elle est construite à partir des réponses à la question sur les thématiques des projets et comprend 4 modalités : Absente (structures n'ayant pas répondu ou répondu qu'aucun de leur projet n'était concerné) ; Minoritaire (« L'égalité de genre est la thématique principale de quelques projets financés »), Majoritaire

(« Thématique principale d'une majorité de projets financés ») et Systématique (« Thématique principale de tous les projets financés ») ;

- La **variable recodée « montant distribué »** répartit les structures selon quatre intervalles : selon que leur budget global est inférieur à 200 000 € (« 0-200k€ »), compris entre 200 000 et 900 000 € (« 201-900k€ ») entre 900 000 et 2 millions d'euros (« 901-2000k€ ») ou supérieur (« + de 2001k€ ») ;
- Les **variables recodées « part de femmes salariées » et « part des femmes au CA »** comportent 4 modalités : « 0-25% » ; « 26-50% », « 51-75% » et « 76-100% » ;
- La **variable synthétique « sexe de la gouvernance »** est construite à partir de 2 variables indiquant le sexe des personnes assurant la direction et la présidence de la structure. Elle a trois modalités : Masculin (homme + homme) ; Féminin (femme + femme) et Mixte (homme + femme) ;
- La **variable synthétique « engagement vis-à-vis de l'égalité de genre »** est construite à partir de 2 variables : la place donnée au genre dans la stratégie et le positionnement vis-à-vis du terme « féminisme ». Elle a 4 modalités :
 - **Engagement « total » = stratégie + féminisme.** Si les structures déclarent que « Oui », leur stratégie tient compte du genre (« plutôt » ou « totalement ») et qu'elles se considèrent féministes ;
 - **« Aucun » engagement = pas de stratégie + non-féminisme.** Si les structures déclarent que « Non », leur stratégie ne tient pas compte du genre (« pas vraiment » ou « pas du tout ») et qu'elles ne se considèrent pas féministe ;
 - **Engagement « politique » = pas de stratégie + féminisme.** Si les structures déclarent que « Non », leur stratégie ne tient pas compte du genre (« pas vraiment » ou « pas du tout ») mais qu'elles se considèrent féministes ;
 - **Engagement « stratégique » = stratégie + non-féminisme.** Si les structures déclarent que « Oui », leur stratégie tient compte du genre (« plutôt » ou « totalement ») mais qu'elles ne se considèrent pas féministes.

4.2.3. Données financières

Le questionnaire a permis de recueillir des données sur les budgets globaux des structures répondantes et, pour celles qui financent cette thématique, sur la part estimée des financements effectivement attribuée à des projets portant sur l'égalité de genre.

Cependant, la **nature des données recueillies ne nous permet pas de conduire des analyses fiables** sur la question des montants effectivement alloués à l'égalité de genre en France, pour plusieurs raisons :

- Seulement 89 structures ont renseigné leur budget ;
- Une des fondations répondantes représente à elle seule plus d'un tiers du budget global documenté, ce qui déséquilibre l'analyse au global ;
- Les budgets globaux renseignés ne distinguent pas les financements destinés à la France et ceux qui vont vers l'étrangers.

Par soucis de rigueur, nous n'avons pas mobilisé les données issues du questionnaire pour estimer l'ampleur financière de la philanthropie de genre en France, **la base de données compilée à l'échelle des subventions est plus fiable et fonde les éléments avancés sur ce point.**

4.2.1. Modalités d'analyse

La base de données a fait l'objet d'une exploitation statistique avec le langage R. Des analyses univariées ont été réalisées pour décrire les thématiques, publics et régions investies, la place de l'égalité de genre dans les financements, les modalités de financement et les caractéristiques des structures.

Des analyses bivariées ont été menées afin d'expliquer les facteurs déterminants des variables place du genre, thématiques, publics, régions et modalités de financement. **Seuls les liens statistiquement significatifs ont été retenus pour l'analyse présentée dans l'étude** (p-value < 0.05).

4.2.2. Détail du questionnaire

Texte de présentation : Cette enquête, réalisée par l'Agence Phare avec le soutien de 10 mécènes (Focus 2030, Fondation CHANEL, Fondation de France, Fondation des femmes, Fondation Kering, Fondation Médecins du monde, Fondation RAJA-Danièle Marcovici, Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose, Fondation BNP Paribas, Fonds l'Oréal pour les Femmes, Fonds pour les Femmes en Méditerranée, Mirova Foundation) et du Centre Français des Fonds et des Fondations s'adresse à tous **les acteurs de la philanthropie (Fondations, fonds, ONG) ayant des actions distributives**.

L'étude a pour objectif d'identifier les champs thématiques dans lesquels s'engagent les acteurs de la philanthropie et de faire un panorama de leurs pratiques de soutien. Ce questionnaire à destination des personnes en poste de direction ou des personnes en charge de la distribution des fonds des fondations, ONG ou fonds de dotation ne comprend que des questions fermées, le temps de réponse est estimé à **moins de 10 minutes**.

En fin de questionnaire, il vous sera demandé, si vous le souhaitez, de donner le nom de votre structure. Cela n'est pas obligatoire, vous pouvez rester **anonyme**.

Caractéristiques

Votre structure réalise [filtre_structure] :

- Uniquement des actions distributives (soutien financier de projets, structures, personnes, etc.) ;
- Uniquement des actions opératrices (réalisation d'actions en propre uniquement)
- A la fois des actions distributives et opératrices
- Ne sais pas, ne souhaite pas répondre

[Filtre : Si uniquement des actions opératrices ou ne sais pas ne souhaite pas répondre] → fin du questionnaire adaptée : Ce questionnaire s'adresse uniquement aux acteurs de la philanthropie ayant des actions distributives.

Dans quel pays est domiciliée votre structure ? [Menu déroulant OU choix contraints par zone géographique selon les possibilités de filtre]

[Filtre : Si fondation hors France] **Le reste du questionnaire ne concerne que vos financements vers la France hexagonale ou les territoires français ultra-marins.**

Thématiques

Concernant vos actions distributives, sur quelles thématiques principales agissent les structures que vous avez soutenues en 2023 ?

	Thématique principale de <u>tous</u> les projets financés	Thématique principale d'une <u>majorité</u> de projets financés	Thématique principale de <u>quelques</u> projets financés	Thématique principale d' <u>aucun</u> projet financé	Ne sais pas ou ne souhaite pas répondre

Environnement					
Egalité de genre/égalité femmes-hommes					
Insertion socioprofessionnelle / entrepreneuriat					
Education / formation					
Pauvreté / Précarité					
Santé					
Territoires					
Culture					
Autres [sans préciser]					

Concernant plus précisément les projets soutenus sur la thématique égalité de genre et égalité femmes-hommes [uniquement pour les structures soutenant des structures sur la thématiques genre / égalité FH]

Concernant la thématique « égalité de genre / égalité femmes-hommes », quels sont plus précisément les domaines principaux dans lesquels agissent les projets que vous avez soutenues en 2023 ?

	Oui	Non	Ne sais pas	Ne souhaite pas répondre
Droits sexuels et reproductifs (droit et accès à l'avortement et la contraception ; protection contre les mutilations génitales, les MST et les mariages forcés ; éducation sexuelle)				
Santé (toute thématique sanitaire à l'exclusion de la sexualité et de la reproduction. Comprend la gynécologie, la précarité menstruelle, la santé mentale et le bien-être)				
Urgence sociale, humanitaire (aide alimentaire, logement ou intervention d'urgence en contexte de conflit ou de catastrophe environnementale)				
Violences (lutte contre les violences, prévention et prise en charge de victimes)				

Droits économiques et professionnels (insertion professionnelle, accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat, à l'artisanat)				
Education ou formation (scolarité et formation initiale ; formations non professionnalisantes type alphabétisation)				
Accès aux droits généralistes , justice, anti-discrimination				
Environnement / climat				
Action politique et de plaidoyer (sensibilisation, presse / médias, visibilité, événement « à message », conférences politiques, soutien aux activistes, militantes, femmes politiques)				
Recherche et production de connaissances de nature scientifique (uniquement projets d'études hors plaidoyer)				

Concernant la thématique « égalité de genre / égalité femmes-hommes », quels sont plus précisément les publics finaux touchés par les projets que vous avez soutenus en 2023 ?

	Oui	Non	Ne sais pas	Ne souhaite pas répondre
Les femmes en général (filles et femmes)				
Femmes réfugiées, exilées ou en situation de migration (femmes migrantes dans le pays dans lequel a lieu l'action)				
Femmes racisées, femmes victimes de discriminations basées sur la couleur de peau, la langue, religion				
Femmes victimes de traite humaine / Travailleur·ses du sexe / personnes prostituées				
Femmes en situation de précarité (pauvreté, isolement, éloignement lié au lieu de vie, ...)				
Personnes LGBTQIA+ et minorités de genre				
Femmes en situation handicap				

[FILTRE question uniquement posée aux Fondations françaises] Dans quelle(s) zone(s) géographique(s) les projets que vous avez soutenus en 2023 portant sur l'égalité de genre ou les droits des femmes agissaient-ils ? (Plusieurs réponses possible)

- France
- Europe (hors France)
- Asie-Océanie
- Afrique du Nord et Moyen-Orient
- Afrique sub-saharienne
- Amérique du nord
- Amérique du sud ou centrale
- NSP ne souhaite pas répondre

Diriez-vous que le genre est au cœur de la stratégie philanthropique de votre organisation ?

- Oui, totalement
- Oui plutôt
- Non pas vraiment
- Non pas du tout
- Ne sais pas
- Ne souhaite pas répondre

En tant que bailleurs finançant des projets « égalité de genre / égalité femmes-hommes », vous définissez vous comme féministe ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas
- Ne souhaite pas répondre

En 2023, quelle part de vos financements a été attribuée à des projets portant sur l'égalité de genre ou l'égalité femmes-hommes ?

- Aucun financement (0%) ;
- Moins de 10%
- Entre 11% et 25%
- Entre 26 et 50%
- Entre 51% et 75%
- Entre 76% et 99%
- Intégralité des financements (100%)
- Ne sais pas ou ne souhaite pas répondre

Modalités de soutien financier

Au cours de l'année 2023, les financements alloués à des structures que vous soutenez sont :

	Aucun projet concerné par ce type de financement	Une minorité de projets concernés par ce type de financement	Une majorité de projets concernés par ce type de financement	Tous les projets concernés par ce type de financement	Ne sais pas ou ne souhaite pas répondre
Des financements de frais de fonctionnement					
Des financements d'actions/projets hors frais de fonctionnement (actions spécifiques ou innovantes,					

expérimentations, ...°)					
Des dons en nature / du soutien matériel					
Financements d'investissements (ex bâti, travaux, parc informatique, ...)					
Des financement non fléchés					
Des financements de passage à l'échelle					
Des financements supérieurs à 100 000 euros par an					
<i>Des financements inférieurs à 10 000 euros par an</i>					
Des financements pluriannuels					

Quel est le statut de votre structure ? [Une réponse possible]

Fonds de dotation ;

Fondation abritée

Fondation reconnue d'utilité publique

Fondation d'entreprise

Fondations de coopération scientifique

Fondation partenariales / Fondation
hospitalière / Fondation universitaire

ONG

Autre : _____

Ne sais pas ou ne souhaite pas répondre

Quel est le montant des financements distribués par votre structure en 2023 ? [réponse
numérique] Indiquez 999 si vous ne savez pas ou ne souhaitez pas répondre

Quelle est la part des femmes dans votre conseil d'administration (en %) ? [Réponse numérique]

Indiquez 999 si vous ne savez pas ou ne souhaitez pas répondre

La personne occupant actuellement le poste de Président de la structure est :

Une femme

Un homme

Une personne ne souhaitant pas s'identifier
comme femme ou homme

NSP ou ne souhaite pas répondre

La personne occupant actuellement le poste de Directeur général est :

Une femme

Un homme

Une personne ne souhaitant pas s'identifier
comme femme ou homme

NSP ou ne souhaite pas répondre

Part des femmes parmi les salariés de votre structure (en %) ? [Réponse numérique] Indiquez 999 si vous ne savez pas ou ne souhaitez pas répondre

Quel est le nom de votre structure ? (pour rappel, cette question n'est pas obligatoire)

4.3. Méthodologie de récolte et d'analyse des données qualitatives : enquête par focus-groups et par entretiens semi-directifs individuels

La troisième source de données mobilisées dans l'étude est qualitative et découle de la réalisation de focus groups et d'entretiens semi-directifs individuels menés auprès d'acteurs de la philanthropie finançant l'égalité de genre mais se positionnant néanmoins différemment sur ces enjeux (place du genre dans la stratégie, part des montants alloués à l'égalité de genre, positionnement comme féministe ou non).

4.3.1. Modalités d'enquête et construction des échantillons

Une **première vague d'entretiens** a eu lieu dans les premiers temps de l'étude :

- 2 focus-groups auprès de **11 acteurs de la philanthropie** membres de la CPF ;
- **2** entretiens semi-directifs individuels avec des membres Fondateurs de la CPF ;
- **2** entretiens de cadrage avec des spécialistes des enjeux philanthropiques.

Une **deuxième vague d'entretiens** semi-directifs individuels auprès de **8 acteurs de la philanthropie**. L'échantillon a été construit de manière à enquêter auprès des 4 types d'acteurs de la philanthropie finançant l'égalité de genre. Il s'agit donc de structures philanthropiques qui se distinguent par leurs modalités de soutien à l'égalité de genre, à la place qu'occupe l'égalité de genre dans leur stratégie et dans la part de leurs financements, au fait de se définir ou non comme féministe. Nous avons par ailleurs prêté une attention spécifique à sélectionner des structures de taille et de statut diversifiés.

Au total, ce sont donc **20 acteurs de la philanthropie** qui ont été enquêtés de façon qualitative. Le traitement des données récoltées lors des entretiens individuels et collectifs auprès de ces enquêtés fait l'objet d'une **anonymisation stricte**, garantie à l'ensemble des enquêtés-es. Cela a à la fois été une condition de réalisation des entretiens mais également une condition d'accès à une parole libre permettant de dépasser les discours officiels.

4.3.2. Modalités d'analyse

La première vague d'entretien avait une visée exploratoire et de cadrage. Il s'agissait de cerner précisément les attentes de la CPF à l'égard de l'étude et de mieux comprendre son positionnement dans le champ de la philanthropie mais également d'identifier les premiers éléments structurants pour interroger la place du genre dans la philanthropie en France.

La deuxième vague avait pour but de comprendre les ressorts des positionnements des acteurs de la philanthropie à l'égard de l'égalité de genre et d'identifier les freins et leviers au soutien de projet agissant dans ce domaine.

Conformément à l'exigence d'anonymisation et d'impossibilité de reconnaître les propos, garanties aux enquêtés, les verbatims mobilisés ne le sont qu'à la condition de ne pas pouvoir, directement ou indirectement, reconnaître la personne ou la structure enquêtée. Si les verbatims ne sont donc mobilisés qu'avec parcimonie et grande précaution, l'analyse des entretiens nourrit néanmoins les analyses et a fait l'objet d'un travail spécifique d'articulation avec les analyses quantitatives.

Bibliographie

Bessière Céline et Sibylle Gollac, 2020, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, La Découverte.

Bock Gisela et Patricia Thane, éd, 2008. *Maternity and Gender Policies: Women and the Rise of the European Welfare States, 1880s - 1950s*. London: Routledge.

Centre Hubertine Auclert, 2023, Guide pratique « La budgétisation sensible au genre ».

Cohen Yolande, 2010. *Femmes philanthropes : Catholiques, protestantes et juives dans les organisations caritatives au Québec (1880-1945)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Fondation de France, 2022, Étude *La parité : un enjeu pour les fondations et fonds de dotation en France*.

Fondations des Femmes, 2023, Étude *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?*

Fonds pour les Femmes en Méditerranée, 2018, *Quelle est la contribution du secteur philanthropique à la promotion des femmes et des filles en France ?*

Forum Économique Mondial, 2021, *Rapport mondial sur les inégalités femmes-hommes dans le monde*.

Goss Kristin A., 2007, « Foundations of Feminism: How Philanthropic Patrons Shaped Gender Politics », *Social Science Quarterly* 88(5):1174-1191

Haut Conseil à l'Égalité, 2024, *Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France*.

Hazal Atay et Anne Cornilleau, *La parité : un enjeu pour les fondations et fonds de dotation en France*, coll. Philanthropie et société, Fondation de France, 2022.

Monier Anne, 2021, « La philanthropie des femmes, un phénomène invisibilisé », *The Conversation*.

OCDE, 2016, *Handbook on the OECD-DAC Gender Equality Policy Marker*.

—, 2019, *Insights on Philanthropy for Gender Equality*, OECD Development Centre.

—, 2022, *L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles : Orientations du CAD pour les partenaires au développement*, Éditions OCDE, Paris.

Pouget Sophie, 2024, « Failles et mouvements tectoniques dans le financement des droits des femmes et de l'égalité », *Revue internationale et stratégique*, n° 134(2), 121-128.

UN Women, 2023, *Strengthening public finance management systems for gender equality and women's empowerment: promising practices and remaining gaps*.

WBG, 2018, Oxfam, *Guide rapide sur la budgétisation sensible au genre*.

Women's Forum, 2023, *Barometer Report on Gender Equity*. *

Women's Philanthropy Institute, 2015, *Where Do Men and Women Give?*

—, 2021, *The Women & Girls Index 2021: Measuring Giving to Women's and Girls' Causes*